

Le plan stratégique d'Hydro

LISA BINSSE

Adopté à toute vapeur par décret, le plan stratégique d'Hydro-Québec prévoit des investissements de 13 milliards de dollars pour optimiser le potentiel hydroélectrique du Québec d'ici l'an 2002.

Le plan, qui met le « cap sur la croissance et la rentabilité », devait être étudié en commission parlementaire cette semaine, mais cette commission a été reportée en raison de la tempête de pluie verglaçante. Voici les grandes lignes du plan rendu public à l'automne par la société d'État et qui doit être mis à jour en l'an 2000.

Ce plan prévoit une augmentation de la capacité de transport d'Hydro et plus précisément des interconnexions. TransÉnergie, filiale qui gère le réseau, dispose d'un réseau de 35 000 mégawatts (mw), dont 5500 mw en interconnexions. Selon les besoins des marchés, TransÉnergie ajoutera plus de 1000 mw de nouvelles interconnexions.

Avec les décrets gouvernementaux adoptés la semaine dernière, Hydro obtient carte blanche pour augmenter rapidement la capacité de son réseau : transport, répartition, distribution et interconnexions (liens entre réseaux distincts) sans passer par la procédure normale d'évaluation de l'impact environnemental de ces travaux.

Les nouvelles interconnexions prévues dans le plan stratégique sont importantes. Sur dix ans, Hydro veut augmenter ses ventes d'électricité sur l'ensemble de ses marchés de 40 térawattheures (TWh), une hausse de 25 %. Elle vise des ventes de 181 TWh en 2002, soit 20 TWh de plus que l'an dernier, dont 14 TWh proviendront du Québec et 6TWh de l'extérieur du Québec. Les ventes hors Québec grimperont pour leur part de 40 % en cinq ans.

Hydro, se basant sur une hydraulicité moyenne, pense réaliser des ventes additionnelles de 12 TWh avec ses capacités actuelles et 8 TWh à l'aide de nouveaux projets d'approvisionnement.

Pour y arriver, Hydro entend accroître la production et les approvisionnements notamment en passant par la dérivation de certaines rivières. La mise en service de la centrale Sainte-Marguerite (882 mégawatts) en 2001 ajoutera 2 TWh. Ces travaux doivent être rentable, à des coûts de production d'environ trois cents le kilowattheure. Ces projets doivent respecter les exigences gouvernementales et être acceptables aux communautés locales touchées.

Hydro entend aussi instaurer un programme d'approvisionnement d'électricité thermique allant jusqu'à 10 TWh.

Le plan quinquennal, qui devra sûrement être modifié ne serait-ce qu'en raison des coûts énormes de reconstruction du réseau, prévoit aussi des investissements de 1,2 milliard de dollars à l'international, une hausse maximale des tarifs de 1,8 % (ajustement à l'inflation) au printemps et un gel des tarifs par la suite. La société entend doubler son bénéfice net à 1,8 milliard dans cinq ans, augmenter le rendement sur l'avoir propre de 6 à 11,5 % et verser plus de 3,3 milliards de dividendes au gouvernement.

Hydro vise l'hiver prochain

Les lois sur l'environnement et le territoire agricole seront mises en veilleuse pour permettre de consolider rapidement le réseau

DENIS LESSARD

du bureau de La Presse, QUÉBEC

Même s'il faut mettre en veilleuse les lois sur la protection du territoire agricole ou l'environnement, Hydro-Québec aura le feu vert du gouvernement Bouchard pour mettre en place, pour l'hiver prochain, toutes les lignes nécessaires pour mettre son réseau à l'abri de nouvelles pannes importantes.

Hydro-Québec consultera les agriculteurs qui seront touchés par les nouvelles lignes — des travaux qui n'auront pas à attendre le feu vert de la Commission de protection du territoire agricole ni même du BAPE —, a assuré hier le président d'Hydro, André Caillé, dans un entretien avec le président de l'Union des producteurs agricoles, Laurent Pellerin.

Toutefois, compte tenu de la controverse politique suscitée par l'adoption du décret autorisant la ligne Duvernay-Anjou, la semaine dernière, il n'était pas encore acquis hier soir que les décrets nécessaires aux trois interconnexions avec les États-Unis, demandées par Hydro-Québec, puissent être approuvés dès aujourd'hui à la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres. D'autres travaux majeurs, en plus de ces lignes, seront aussi nécessaires pour assurer l'approvisionnement de Montréal en électricité, explique-t-on. Bien qu'on évite les longues audiences du BAPE, il y aura des consultations et Hydro devra tout de même

soumettre ses études d'impact environnemental

Exceptionnellement, le gouvernement se réunit encore cette semaine à Montréal, et comme la semaine dernière, le président d'Hydro, André Caillé, doit assister à la réunion.

« Le seul critère qui guidera le gouvernement c'est la sécurité du réseau. Le sentiment c'est que M. Bouchard et les ministres se disent qu'on ne doit pas prendre le risque de revivre quelque chose comme cela », résume-t-on au gouvernement. « Bougera-t-on demain, la semaine prochaine? C'est trop tôt pour le dire », estime-t-on.

Dans ses recommandations faites aujourd'hui au gouvernement, afin d'éviter une nouvelle panne majeure à Montréal, Hydro préconise notamment la construction de trois nouvelles lignes vers les États-Unis. Les postes Saint-Césaire, Des Cantons et même Chaudière devraient être reliés aux États-Unis dans les visées d'Hydro. Réversibles, les lignes serviront en temps normal à exporter de l'électricité. A

Granby lundi, le premier ministre Bouchard cautionnait ces velléités d'accroître les exportations : pour arriver aux objectifs financiers de son plan de développement, en dépit des factures de la crise du verglas, Hydro devra presser le pas pour accroître ses ventes aux États-Unis, explique-t-on par ailleurs.

Pas de BAPE ni de CPTA

Hier, dans une conversation avec le président de l'Union des producteurs agricoles, Laurent Pellerin, André Caillé a assuré que les cultivateurs touchés par ces corridors seraient consultés, conformément à une entente entre l'UPA et Hydro qui remonte à 1985.

En revanche, souligne M. Pellerin, pour garantir que tout sera prêt pour l'hiver prochain, M. Caillé a précisé « qu'il n'était plus question de processus d'audiences publiques au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et à la Commission de protection du territoire agricole (CPTA) ».

Selon M. Pellerin, André Caillé paraissait avoir en poche toutes les assurances du gouvernement pour qu'Hydro puisse rapidement construire les lignes nécessaires. « J'ai compris que c'était dans le sac, pour s'assurer que l'hiver prochain, en cas de désastre, on ait les approvisionnements alternatifs », explique M. Pellerin.

« Il faut faire la distinction entre la nécessité et l'opportunisme », relève-t-il, soulignant que bien des groupes environnementalistes sou-

tenaient qu'Hydro avait profité de la situation en demandant un feu vert pour construire une ligne aérienne entre les postes Duvernay et Anjou. Le BAPE recommandait une ligne souterraine, beaucoup plus chère, qui aurait pris quatre ans à construire au lieu d'un.

Le ministre de l'Énergie, Guy Chevrette, a dû défendre la décision du Conseil des ministres : la ligne Duvernay-Anjou était nécessaire selon tout le monde, la seule objection portait sur l'enfouissement, un scénario trop coûteux et trop long, affirme-t-il. Le plan de développement d'Hydro, adopté aussi la semaine dernière, pourra être modifié par le gouvernement à la suite de la commission parlementaire qui aura à le scruter expliquait M. Chevrette hier.

Au gouvernement, on a déjà préparé les décrets nécessaires aux trois lignes d'interconnexions avec les États-Unis, avec le Vermont et l'État de New York. Les ministères de l'Énergie, mais aussi de l'Agriculture et des Affaires municipales, ont eu à mettre la main à la pâte, bien que les projets de décrets — et les tracés — viennent directement d'Hydro-Québec à l'origine.

Pour Louis Champagne, président de l'association des ingénieurs d'Hydro, accroître les liens entre les réseaux est une question de gros bon sens, bien que le projet puisse être politiquement délicat à faire passer.



PHOTO PO

Opération nettoyage

Des militaires s'affairaient encore hier à dégager les fils à haute tension tombés au sol au cours du verglas, près de Saint-Basile-le-Grand.

Des citoyens ne veulent pas de ligne à haute tension dans leur cour

L'opposition s'organise contre la ligne au-dessus de la rivière des Prairies

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Enquête, injonction, manif : un groupe de citoyens et de politiciens s'apprête à dépenser beaucoup d'énergie pour empêcher Hydro-Québec d'ériger une nouvelle ligne à haute tension au-dessus de la rivière des Prairies.

En conférence de presse hier, le maire d'Anjou, Luis Miranda, et le député libéral de La Fontaine, Jean-Paul Gobe, ont réclamé à grands cris une enquête indépendante sur tout ce qui a entouré la

quasi panne totale ayant frappé Montréal et sur la façon dont Hydro a voulu minimiser les dégâts. On exige même que la société d'État garde ses pylônes tordus à l'abri pour permettre aux experts de les inspecter. Dans l'intervalle, les mécontents réclament qu'Hydro mette un frein aux travaux autorisés par l'un des quatre décrets du 14 janvier dernier.

Gérald Sigouin, qui refuse tout net de voir passer des fils devant sa maison du boulevard Guoin, passera carrément à l'attaque. Hier, il

menaçait de déposer une demande d'injonction ou d'intenter un recours collectif contre le gouvernement.

De son côté, Yolanda Palmieri, une habituée des manifs-chocs et résidente du quartier Rivière-des-Prairies, se disait prête « à s'enchaîner au chantier » pour empêcher Hydro d'aller de l'avant.

Les citoyens craignent de voir le marché immobilier de leur région tomber en panne si un fouillis de fils et de poteaux devait venir leur bloquer la vue. Et ils sont convain-

cus de défendre leur petit bout de terrain de bon droit, puisque le Bureau des audiences publiques en environnement leur donnait raison en 1996, en concluant qu'Hydro n'avait pas besoin de la ligne réclamée et qu'elle devait y renoncer à moins de l'enfouir.

Le gouvernement soutient que le catastrophique verglas qui vient de frapper le Québec pourrait se répéter d'ici quelques années, et qu'il faut donc multiplier au plus vite les liens entre la métropole et les régions environnantes.

REPORTAGE PUBLICITAIRE

GUIDE
OFFICIEL

SALON ÉPARGNE-PLACEMENTS

Place Bonaventure - du 30 janvier au 2 février
Un cahier spécial à ne pas manquer samedi dans

La Presse

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT
MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION
ALAIN DUBUC
EDITORIALISTE EN CHEF

Requiem pour les Hydro-Québécois

Le récent verglas a fait découvrir aux Québécois l'ampleur de leur dépendance face à l'électricité, de même que la vulnérabilité dans laquelle cette dépendance place leur vie sociale et économique.

Cette vulnérabilité, qui nous coûtera si cher, résulte de choix qui, avec le recul que nous procure cette crise, semblent ne pas toujours avoir été judicieux. Il est donc tout à fait normal, après une crise pareille, de faire un bilan de cette malheureuse expérience pour réparer les erreurs du passé et, surtout, pour ne pas les commettre à nouveau.



Alain Dubuc

Dans ce contexte, la façon dont le premier ministre Lucien Bouchard a choisi d'agir est particulièrement décevante. En approuvant par décret le plan de développement d'Hydro, sans le moindre débat, et en tenant secrète cette décision pendant presque une semaine, Québec a court-circuité le fonctionnement normal d'un État démocratique.

Le gouvernement actuel retombe dans les travers de ses prédécesseurs, baisse les bras devant sa société d'État en reprenant le credo selon le-

quel ce qui est bon pour Hydro est bon pour le Québec. Cette façon d'être hydro-québécois, qui nous a coûté si cher par le passé, n'a plus sa raison d'être.

Quand M. Bouchard, outré qu'on le questionne sur cet étonnant chèque en blanc, a répondu, indigné, à notre collègue : « C'est très pertinent, Madame, de développer le Québec, de développer de l'emploi », il nous a replongé 25 ans en arrière.

Il est clair que le développement de l'hydroélectricité a très bien servi le Québec. Mais ce choix comporte des coûts, notamment une dépendance anormale face à l'électricité. Ce problème avait été identifié bien avant la tempête de pluie verglaçante. Il y a deux ans, par exemple, la Table de consultation sur l'énergie mise en place par ce gouvernement faisait de la réduction de cette vulnérabilité un objectif stratégique : « Pour renforcer la sécurité de ses approvisionnements, le Québec doit se donner les moyens de diversifier son portefeuille énergétique. »

Le Québec, dont 41,3 % de la consommation énergétique provient de l'électricité, n'est pas la société la plus « électrique » : la palme revient à la Norvège, avec 55,9 %. Mais, dans notre bilan énergétique où le pétrole compte toujours pour 42,2 % à cause du transport, la part de l'électricité est, en gros, le double des autres sociétés industrialisées. Cette importance s'explique d'abord par l'abondance de nos ressources hydroélectriques. Mais, à ces conditions naturelles, s'est ajouté un virage à partir de la fin des années 60 pour exploiter massivement l'hydroélectricité, notamment grâce au développement d'industries grandes consommatrices et à la conversion du chauffage des maisons. Entre 1973 et 1993, la proportion des ménages chauffant à l'électricité est passée de 10 à 70 %, et celle du pétrole, de 80 à 20 %.

Pourquoi ? Pour développer une ressource locale, pour se servir de cette industrie comme levier économique, en termes d'investissements et de développement de « know-how ». Une tendance qui a été renforcée par les grandes crises pétrolières qui ont poussé à réduire la dépendance au pétrole. Cette stratégie était judicieuse mais, mal encadrée; elle a mené à des dérapages et à des abus en engendrant au sein d'Hydro-Québec, véritable État dans l'État, une culture de « bâtisseurs » portés à trop construire, quitte à brader les surplus. On ne saura jamais combien de milliards nous avons ainsi perdus.

Tout cela a laissé des traces. Notamment le fait qu'avec l'installation de plinthes chauffantes, la conversion du chauffage à l'électricité est irréversible. Mais aussi une politique énergétique qui, jusqu'ici, a freiné la diversification vers d'autres sources d'énergie, comme le gaz naturel, et qui a très peu encouragé les économies d'énergie.

Cette culture a aussi donné naissance à une autre forme de dépendance, celle-là politique. Parce que les gouvernements avaient désespérément besoin des emplois et des investissements d'Hydro-Québec, ils ont abandonné le contrôle qu'ils devaient exercer sur leur énorme société d'État. Personne n'y a échappé, ni Robert Bourassa et sa deuxième Baie-James, ni son successeur Daniel Johnson, avec son projet de SM3 juste avant les élections, ni Lucien Bouchard, lors du premier sommet sur l'emploi, qui rêvait tout haut à une centrale.

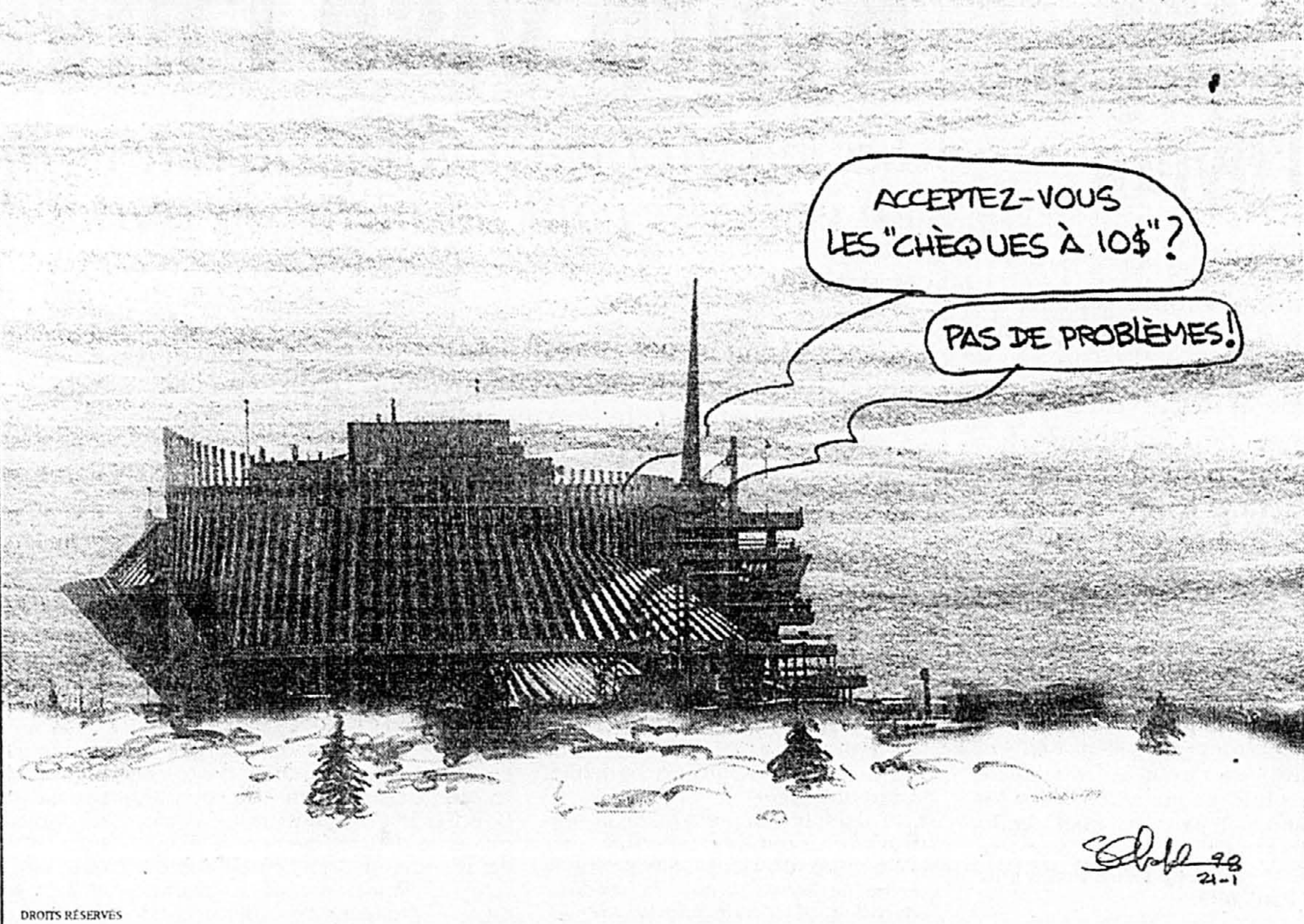
Et maintenant, si le gouvernement Bouchard vient de signer un chèque en blanc à Hydro, c'est qu'il compte sur les investissements de cette dernière pour relancer une économie ralentie par le verglas. D'où son incroyable précipitation.

C'est là une vision bien naïve et bien primitive de l'économie. Ce n'est pas en remontant des poteaux que l'on relancera l'économie québécoise, surtout que ces investissements sont non productifs puisqu'ils ne font que remplacer des installations existantes et qu'ils seront financés par des emprunts publics.

Mais surtout, sur le plan énergétique, le fait d'approuver à la sauvette le plan d'Hydro pour les cinq prochaines années est illogique. Par définition, la tempête de pluie verglaçante que nous venons de connaître nous forcera à révoquer nos contraintes climatiques et elle amènera ainsi Hydro à modifier ses stratégies et à réévaluer ses priorités. Son plan, au demeurant fort prometteur, sera révisé. Pourquoi l'approuver à la vapeur ?

La reconstruction nous forcera à réfléchir à une palette de solutions pour assurer la fiabilité du réseau et la sécurité des approvisionnements ? Faut-il modifier les standards de sécurité des lignes de transport ? Faut-il de nouvelles connexions ? Faut-il enfouir les fils ? Faut-il diversifier nos sources d'énergie ? Faut-il investir massivement dans des sources d'énergie d'appoint ? Cette réflexion dépasse largement le cadre strict des activités d'Hydro et ne peut pas être laissée à des discussions en dessous de la table entre le cabinet et sa société d'État.

RETOUR À LA NORMALE À MONTRÉAL...



OPINIONS

Autant en emporte le verglas...

CHARLES HALARY

L'auteur est professeur.

La vague déferlante de verglas qui a touché le sud-ouest du Québec, l'est de l'Ontario et le nord des États américains de New-York, du Vermont et du Maine est probablement la catastrophe du siècle dans le genre.

La pluie verglaçante avait cependant affecté le Québec, en 1961, mais avec des effets moindres, ainsi qu'en 1943, l'électricité n'occupant pas la même place dans la vie quotidienne d'alors.

À cette époque, l'angoisse des familles se portait sur les manques de pétrole, liés le plus souvent à des questions internationales. Le Québec a gagné son autonomie énergétique en près de quarante ans et c'est une réussite. Hydro-Québec en est le symbole. Une telle position de monopole dans sa propre société engage cependant une responsabilité complète, pour le meilleur comme pour le pire.

Si le meilleur était la règle dans les années passées, le pire est arrivé en ce mois de janvier. Une des plus importantes catastrophes nationales de l'histoire du pays est en cours. Le verglas en est la cause majeure. La gestion du risque extrême mené par les autorités de tutelle d'Hydro-Québec également. En effet, on ne peut demander à une société de production d'énergie électrique de faire la politique d'un gouvernement et de représenter la puissance publique. Hydro-Québec est une entreprise qui monopolise l'essentiel du réseau électrique québécois et son mandat consiste à gérer au mieux ce patrimoine national. La raison d'État consiste à utiliser cette puissance pour renforcer l'intérêt public et empêcher la constitution d'un État dans l'État. En effet, ce qui est bon pour Hydro-Québec n'est pas obligatoirement bon pour le Québec et inversement.

L'identification abusive des élites politiques à une société qui, depuis les années 60, représente un symbole d'autonomie nationale sur le plan énergétique est maintenant passée date de manière évidente.

La gestion de la production électrique doit être encadrée par des impératifs explicites de sécurité publique. La catastrophe actuelle, qui aurait pu être bien plus grave avec la rupture de la dernière ligne de 735Kv desservant Montréal, doit conduire à une rapide disjonction des intérêts publics de ceux de l'entreprise Hydro-Québec. Tous les exploits de son personnel pour remédier aux conséquences du désastre ne peuvent cacher les faits suivants :

1) La politique de protection des lignes stratégiques de transport du courant électrique n'a pas été menée de manière conséquente dans la région de Montréal. Celle-ci a été délibérément fragilisée en escomptant que Dame Nature soit de plus en plus clémente et les pics de demandes de chauffage de moins en moins dommageables pour le réseau. Le rapport au verglas n'a pas été vu comme la cause d'un effondrement du système. Cet effondrement n'a ainsi jamais été prévu et un plan d'urgence n'a de ce fait pas été préparé à aucun niveau de la puissance publique. Les

politiques ont donc été portés, d'une administration à une autre, par des illusions anciennes sur les capacités réelles d'Hydro-Québec et n'ont pas cherché à poser les bonnes questions aux bons endroits.

2) La conception ruralisante de l'utilisation de l'électricité doublée d'une politique d'exportation de ressources naturelles a mené à deux erreurs majeures : a) le refus de l'enfouissement des fils de transport aux abords des concentrations urbaines et la négligence d'une politique de sécurité et d'embellissement des zones urbaines par l'utilisation généralisée de canalisations souterraines pour d'obscures raisons de coûts, vues à la manière d'un comptable et non d'un responsable social. b) La politique d'exportation de ressources naturelles s'est faite sur un mode tiers-mondiste en refusant de procéder en même temps à une interconnexion des réseaux de l'Ontario, des États limitrophes de la Nouvelle-Angleterre et du Québec. Les planificateurs n'ont pas imaginé qu'un besoin d'électricité au Québec pourrait être comblé par le Sud.

Le refus de l'enfouissement des lignes stratégiques se heurte à un mur idéologique corporatif qui est la source directe de l'horreur quotidienne des paysages de banlieue où chaque entreprise veut ses poteaux (Bell, Hydro et Vidéotron...) alors que le sous-sol, pour des raisons évidentes, est réservé à la circulation des eaux et parfois du gaz. Au contraire, le développement de conduits communs de service entre les divers opérateurs de réseaux est un signe de maturité urbaine et résulte de la force de la puissance publique, dans le cas actuel quasi-inexistante.

Les idéologues des compressions budgétaires systématiques sans projet alternatif sont en dernière analyse les principaux responsables du désastre. En effet, ces compressions ont affecté les mesures d'entretien et d'amélioration des réseaux existants. Au cours de la tempête, un « spot » publicitaire vantant les mérites de fonds de placement montrait une équipe de gestionnaires refusant d'investir dans des machineries datant de 1967. Cette critique implicite de la maintenance du réseau d'Hydro-Québec ne peut échapper à l'œil inquisiteur. La négligence des réseaux publics est un fait nord-américain.

Elle affecte cependant le Québec moins que l'Ontario ou les États américains. Par contre, le fait est là montré sur toutes les télévisions : Montréal est présentée dans le monde entier comme une ville qui est durablement affectée par une tempête de verglas. La région de la Montérégie est vue comme le théâtre de drames humains qui ramènent le Québec des dizaines d'années en arrière. Ces images sont celles qui alimentent les réflexions des investisseurs. Ce sont des monteurs de lignes des États-Unis qui sont au Québec et non l'inverse.

Le tout électrique a habitude une population à abandonner ses systèmes tra-

ditionnels de chauffage en hiver. La panne électrique était vue au pire comme une question de jours. Personne ne pouvait imaginer dans cette population des délais de deux semaines ou plus. Par contre, cette situation aurait dû figurer dans les cas étudiés par les planificateurs d'Hydro-Québec et de la sécurité publique. Mais le terme planifier existe-t-il encore dans le vocabulaire des gestionnaires des compressions. Les dommages causés par cette situation touchent les plus démunis et seront irréversibles. Il s'agit donc de prévoir maintenant les conditions d'un « jamais plus ». Outre la constitution d'une équipe opérationnelle d'urgence nationale d'un millier d'individus, la diversification territoriale des sources d'énergie s'impose. Chaque municipalité devrait ainsi disposer d'un lieu de refuge équipé en chauffage non lié au réseau électrique. La population devrait être avisée des mesures à prendre en cas de panne majeure par des circulaires envoyées au début de l'hiver par l'Hydro-Québec. Enfin, le verglas se présentant comme le principal danger futur pour Hydro-Québec, des mesures de combat de ses effets devraient régenter l'ensemble de son réseau pour les dix prochaines années avec toute la panoplie que nous offrent les technologies modernes.

Manifestement, la direction politique actuelle du Québec se trouve au plus haut niveau en parfaite maîtrise des événements. La gestion de la crise est assurée publiquement par le gouvernement du Québec avec beaucoup de courage et un soutien efficace de la part du

La catastrophe actuelle, qui aurait pu être bien plus grave avec la rupture de la dernière ligne de 735Kv desservant Montréal, doit conduire à une rapide disjonction des intérêts publics de ceux de l'entreprise Hydro-Québec.

gouvernement fédéral. C'est donc le moment de vérité pendant lequel toutes les critiques doivent permettre de mieux prévoir l'évolution du réseau électrique québécois. On peut ainsi se demander s'il est de bonne politique de décider l'ouverture de nouvelles lignes sans se préoccuper d'abord de la fiabilité intrinsèque du réseau en général et de ses pylônes en particulier. La fuite en avant dans une situation catastrophique est un mauvais choix. Le verglas a déjà emporté avec lui des portions du réseau vital de transport et de distribution. Des vies humaines également ont été le tribut le plus lourd. Il ne faudrait pas que des décisions prises à l'emporte-pièce sans urgence réelle voilent l'absence de décisions sur les urgences véritables. Nombreux sont ceux qui vont demander des explications à la fin de ces événements qui ont affecté la plus importante concentration de population du Québec, mis son existence en danger et se sont ajoutés ainsi aux ennuis multiples que Montréal accumule depuis quelques années. Le verglas emporte des illusions au loin.

La raison ne cohabite pas avec la pensée figée par les glaces et elle ne s'use que si on ne s'en sert pas. Il en faudra pour imaginer un contrôle public du réseau électrique qui fait toujours la fierté du Québec.

Panne de courant, panne de coeur

L'un des phénomènes les plus bizarres de la crise du verglas est ce sondage sur le taux de satisfaction des Québécois à l'endroit d'Hydro-Québec. Ce sondage a été fait entre le 9 et le 13 janvier, donc au pire des mégapannes.

Au moment, donc, où à peu près le tiers de la population québécoise était privée d'électricité, une proportion astronomique de répondants — 97 %, aussi bien dire l'unanimité — se disait... très satisfaite des services d'Hydro-Québec !

Pur masochisme ? Probablement pas. Il faut plutôt y voir une série de réflexes spontanés et d'émotions bouillonnantes, en même temps que le résultat de l'opération-propagande menée par le gouvernement Bouchard et les dirigeants d'Hydro.

Commençons par les sentiments. Nul doute qu'à la mention d'Hydro, bien des gens ont éprouvé un élan de reconnaissance envers les héroïques monteurs (ou plutôt remonteurs) de lignes, qui travaillaient nuit et jour dans des conditions difficiles.

Il y avait aussi, peut-être, cette réaction classique qui fait que l'on apprécie davantage ce que l'on risque de perdre. On tenait le courant pour acquis, voilà qu'il disparaissait... D'où cette grande vague d'appréciation pour cette merveille qu'est l'électricité et, par extension, pour la société qui la produit et la distribue.

Mais ce que montre ce sondage, c'est surtout la force du marketing. L'opération propagande a eu un impact inouï. Non seulement le patron d'Hydro, André Caillé, passait-il bien à la télé, mais il était associé, à chaque conférence de presse, à l'ultra-populaire Lucien Bouchard. Hydro a fait taire ses ingénieurs et ses experts (ceux qui auraient pu le mieux nous renseigner), et fait passer tous ses messages par l'entremise de ses communicateurs professionnels. Ces derniers sont fort talentueux — Steve Flanagan et la bien-nommée Mlle Lalumière ont damé le

plon à Villeneuve et à Céline —, mais la vraie transparence aurait été de permettre aux experts de la maison de donner l'heure juste aux Québécois.

La question, évidemment, est compliquée. Faut-il, partout et toujours, que les pouvoirs publics soient parfaitement transparents ? Personnellement, je suis assez contente de ne pas avoir su que Montréal était à un cheveu de la catastrophe totale, quand, en sortant du bureau vers 20 heures, ce vendredi 9 janvier, je me suis trouvée sur un boulevard Saint-Laurent noir, lugubre et désert, en route vers un domicile privé d'eau et d'électricité.

Dans l'ignorance béate où je me trouvais, j'ai vu là un événement excessivement déplaisant et quelque peu menaçant ; mais si j'avais su que nous étions à un fil d'un désastre infiniment plus grave, je me serais probablement affolée. Multipliez mon cas par le nombre d'habitants de la métropole et vous avez affaire à une panique généralisée.

Evidemment, on peut faire le raisonnement inverse, et dire que si désastre majeur il y avait eu, il aurait été préférable que les gens en soient avertis un peu à l'avance, pour qu'ils puissent prendre leurs précautions et prévoir des mesures pour assurer leur survie et celle de leurs proches. La question est difficile à trancher.

Chose certaine, il y a une relation symbiotique entre Hydro et les Québécois. Cela vient à la fois du fait que les ressources hydroélectriques sont la plus grande richesse naturelle du Québec, et de la mythologie politique — la nationalisation de 1962, à laquelle restent attachés le nom de Lévesque et le slogan « Maîtres chez nous », et tout ce que cela comportait de puissants symboles, à



Lysiane
GAGNON

une époque où les Canadiens français étaient infériorisés.

Lointain souvenir : quand j'ai emménagé dans mon premier appartement, j'éprouvais un certain plaisir à faire mes chèques mensuels à Hydro ! Régler cette facture, ce n'était pas comme faire un chèque au Bell, c'était souscrire à une grande cause... Cet enthousiasme

juvénile n'a pas duré, mais le simple fait qu'une idée aussi farfelue m'ait traversé l'esprit montre assez bien la force avec laquelle le mythe d'Hydro a malaxé les cerveaux québécois. Les relations symbiotiques sont souvent malsaines, et celle-ci n'échappe pas à la règle.

Si cette crise a montré quelque chose, c'est bien le poids dont jouit Hydro, dans la société « sur-électrifiée » qui est la nôtre (le Québec est la province qui dépend le plus de l'électricité).

On a plus que jamais l'impression que le gouvernement québécois se confond avec Hydro, et vice-versa. Les volontés d'Hydro, fondées sur des études et des prévisions qui sont somme toute faillibles et discutables (comme on le voit aujourd'hui), dictent les politiques gouvernementales.

Le commun des mortels n'est pas en mesure de juger du détail des projets de développement d'Hydro, mais tout citoyen sensé trouvera fort désagréable de voir ces projets majeurs adoptés par décret, et à la vapeur, pour ne pas dire en catastrophe.

On a l'impression que le tandem Caillé-Bouchard profite de la crise et de la sympa-

thie du public à son égard pour nous en « passer une p'tite vite », qu'il n'y a plus de place pour la discussion, et qu'usagers et contribuables se trouvent plus que jamais impuissants, face au gigantesque monopole que constituent, ensemble, le monstre hydro-électrique et le gouvernement du Québec. Souhaitons que l'opposition officielle joue pleinement son rôle, dans ce dossier complexe du développement futur d'Hydro-Québec. Ces questions sont trop importantes pour être laissées aux seules mains des militants écologistes et des maires des villes concernées.

■ ■ ■

Il y a des bizarreries intéressantes, comme ce sondage sur Hydro. Il y a des bizarreries sympathiques, comme ces imaginatives trouvailles de « patenteux » pour faire face à la panne. Et il y a des bizarreries franchement troublantes.

Je lisais l'autre jour le témoignage d'une jeune femme qui a pris la peine d'écrire au journal pour dire à quel point elle était « fière de son chum ». Qu'a donc fait ce grand homme ? Il a aidé un aveugle à traverser la rue durant la panne de courant. Pour sa « blonde », cela fut un geste extraordinaire, une preuve de « solidarité » en cette dure époque !

Les bras m'en sont tombés. J'ai relu deux fois cette lettre consternante. Ainsi donc, le fait d'aider un aveugle à traverser la rue — geste normal et anodin, qui devrait être un réflexe absolument élémentaire — serait devenu un événement ? Cette lettre était plus inquiétante que la panne de courant. Car ce qu'elle exprimait, sous le mince vernis des bons sentiments, c'était la panne des valeurs. La panne du coeur.

Opinions

Santé: le contexte d'un partenariat entre le public et le privé

CLAUDE CASTONGUAY

L'auteur a été ministre des Affaires sociales, au début des années 70. C'est lui qui a présidé à la mise en place du régime d'assurance-maladie.

Les dures compressions budgétaires des trois dernières années et la brusque implantation de la politique des soins ambulatoires ont eu pour effet de déséquilibrer notre système de santé et de créer une situation qui frise la crise.

Comme l'objectif du déficit zéro est encore loin d'être atteint et que notre énorme dette publique va continuer de grever les budgets gouvernementaux pendant encore de nombreuses années, il serait illusoire de prévoir dans un avenir prévisible une amélioration significative de la situation grâce à des injections d'argent nouveau dans le système.

De toute façon, il est clair qu'il ne s'agit pas uniquement d'un problème financier, mais que bien d'autres facteurs sont en cause. Notre système public de santé est confronté à de sérieux problèmes et des changements d'importance s'imposent pour qu'il puisse répondre davantage et de façon mieux adaptée aux besoins des Québécois.

Mais il ne s'agit pas uniquement de corriger la situation actuelle, il faut également tenir compte du fait que la demande de soins va inexorablement continuer de croître à mesure que la population vieillit et que les nouvelles techniques et les nouveaux médicaments vont continuer d'entraîner à la hausse les coûts de la santé. (...)

Il ne m'apparaît pas exagéré d'affirmer que cette conjoncture fait en sorte que l'avenir de notre système de santé est en cause et qu'aucune question quant à son orientation future ne peut en conséquence être ignorée. C'est dans cette perspective que j'ai abordé dans un récent texte la possibilité que le secteur privé soit appelé à jouer un plus grand rôle. Évidemment, une plus grande implication du privé soulève toute une série de questions aussi bien au niveau des principes qu'au plan pratique. Les questions de principe ont trait, d'une part, à la liberté de choix des personnes en ce qui a trait au maintien ou au rétablissement de leur santé et, d'autre part, au maintien d'un niveau acceptable d'équité entre l'ensemble des citoyens. (...)

Mêmes problèmes

La nécessité de revoir en profondeur l'orientation de notre système de santé n'est pas particulière au Québec. Tous les pays développés doivent faire face aux mêmes problèmes aigus créés par l'augmentation constante de la demande de soins, par la hausse des coûts et par la nécessité d'adapter les systèmes aux besoins changeants des populations. Selon un récent rapport de la Banque mondiale, dans les pays développés, l'assurance privée joue de façon générale un rôle complémentaire par rapport aux régimes

publics de santé. Cette coexistence du public et du privé vise à améliorer l'accessibilité et la qualité des soins pour l'ensemble de la population et non seulement pour ceux qui ont les moyens d'obtenir de l'assurance privée.

Selon le rapport, l'assurance privée ou des sources privées de financement peuvent aider de façon significative les gouvernements en diminuant la pression sur la part publique du financement de la santé. Elles peuvent de plus aider les systèmes publics de santé à rebâtir leurs infrastructures, offrir aux utilisateurs des choix additionnels et encourager ainsi les pourvoyeurs de soins les plus efficaces.

Comme rien n'est parfait dans notre monde, l'assurance privée comporte aussi certains risques. Le rapport mentionne notamment la possibilité que les assureurs privés excluent de leur couverture les personnes présentant des risques élevés, que le régime public soit soumis à une sélection adverse de risques et que l'ensemble des coûts de la santé augmente plus rapidement que ce ne serait le cas en l'absence de l'assurance privée. Bien que réels, ces dangers ne m'apparaissent pas insurmontables. Pour les contrer, il s'agit, comme ce fut fait dans le nouveau régime québécois d'assurance-médicaments, de bien établir le cadre et les règles que les assureurs privés doivent respecter.

La présence généralisée dans les pays développés de sources privées de financement, soit directement ou par l'entremise de l'assurance privée, démontre qu'il s'agit d'une voie qui mérite d'être examinée. Il serait regrettable qu'elle soit rejetée sans un examen sérieux par suite du risque de voir apparaître, selon l'expression courante, un système à deux vitesses. Il existe chez-nous beaucoup de confusion et des préjugés évidents au sujet de la possibilité d'une plus grande implication du privé dans le financement de la santé.

Qualité de soins

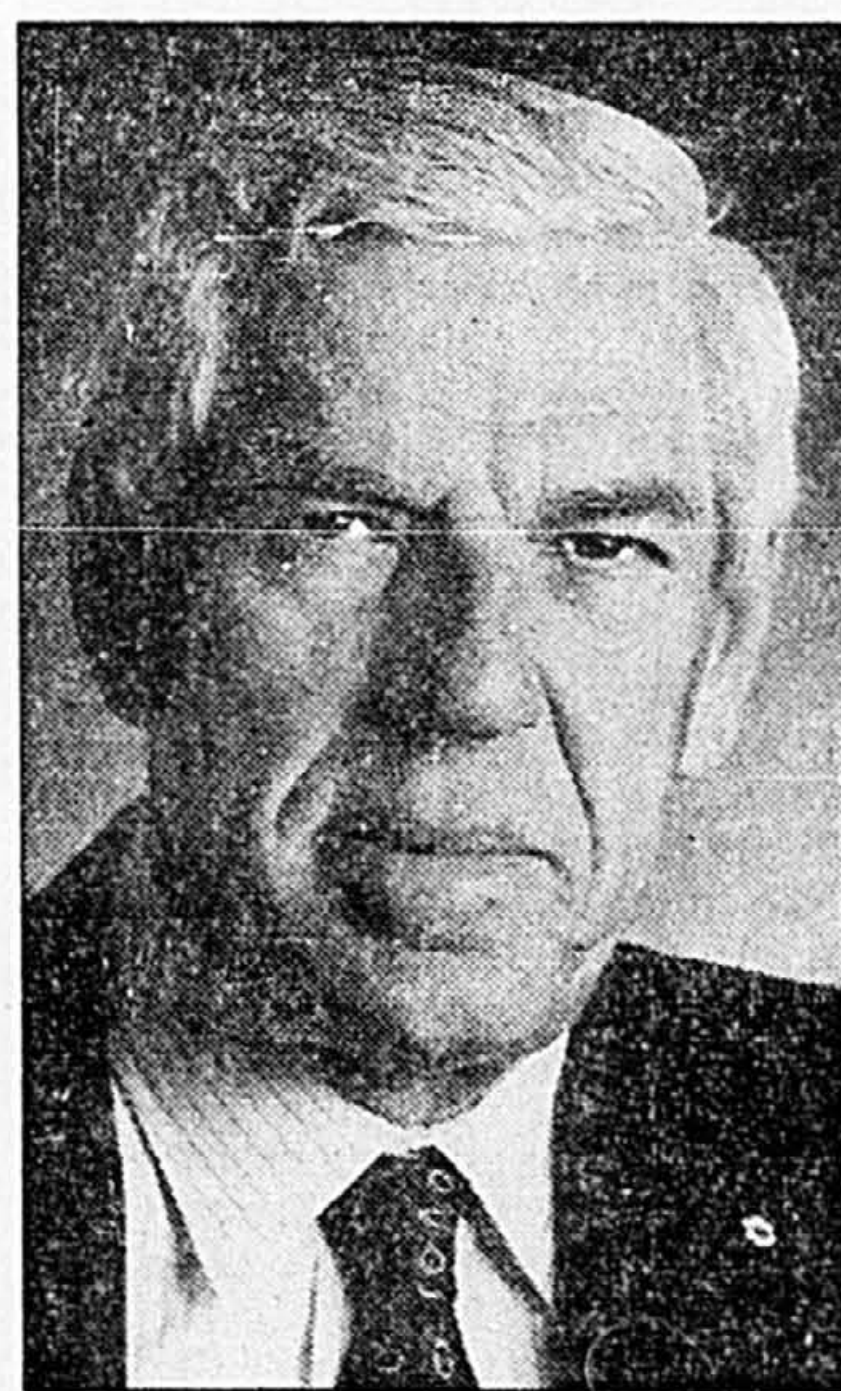
Dans l'esprit de la plupart, cela signifie uniquement que les personnes à revenus plus élevés pourraient obtenir une meilleure qualité de soins moyennant le paiement de certaines sommes. On voit là la possibilité que les fonds publics soient utilisés pour subventionner les gens plus aisés au détriment des moins fortunés. Évidemment, ce danger n'est pas particulier au Québec et l'examen de la grande variété de modalités développées dans les autres pays permet de con-

clure que le problème est loin d'être insoluble. Simplement à titre d'exemple, dans certains pays, l'on favorise le développement de cliniques privées, financées par des fonds privés, offrant une large gamme de services médicaux et chirurgicaux. Le gouvernement paie à ces cliniques, pour chaque procédure ou acte couvert par le régime public, un montant fixé au préalable dans des ententes et les usagers qui font appel à ces services n'ont aucun frais à déboursier. Voilà une approche qui présente plusieurs aspects intéressants sur lesquels nous reviendrons.

Avant d'essayer d'identifier les modalités selon lesquelles le secteur privé pourrait s'impliquer davantage au Québec, il me semble nécessaire de voir dans ses grandes lignes la forme vers laquelle notre système de santé va s'orienter dans l'avenir. Grâce aux progrès spectaculaires de la médecine et aux nouvelles technologies, d'une part, et compte tenu du vieillissement de la population, d'autre part, il est évident que les soins ambulatoires et les soins à domicile vont constituer la plus grande partie des soins de santé. (...)

Il est possible pour l'avenir d'envisager les grandes lignes d'une organisation des services de santé axée sur quatre grandes composantes : les centres hospitaliers, les centres locaux de services communautaires (CLSC), les cliniques médicales et les établissements d'hébergement et de soins prolongés. Les centres hospitaliers auront comme responsabilité principale les soins spécialisés et surspécialisés nécessitant le séjour à l'hôpital et les urgences majeures. Les CLSC seront responsables de la prévention, de la promotion de la santé, de la dimension sociale de la santé et de l'organisation communautaire des soins à domicile. Les cliniques médicales auront la responsabilité première des soins médicaux et chirurgicaux ambulatoires et des urgences mineures. Enfin, comme leur nom l'indique, il y aura les établissements d'hébergement et de soins prolongés.

Dans cette perspective, les centres hospitaliers vont tendre à retourner vers leur mission première axée sur les soins spécialisés et surspécialisés nécessitant l'hospitalisation. Les CLSC sont appelés à jouer des rôles essentiels et mieux définis de prévention et de promotion de la santé dans son sens large et de l'organisation communautaire des soins. Quant aux cliniques médicales, elles offriront à proximité des populations une large gamme de soins médicaux et chirurgicaux ne requérant pas l'hospitalisation et elles offriront également le suivi à domicile de ces soins. Elles assumeront un rôle plus complet et plus équilibré et feront appel à des équipes élargies, qui se sentiront davantage valorisées que ce n'est le cas présentement et composées notamment de médecins, d'infirmières et de physiothérapeutes. Idéale-



Claude Castonguay

ment, des liens fonctionnels existeront entre les quatre pôles afin d'assurer la continuité dans les soins et services.

Rôle du secteur privé

Dans ce schéma il est possible d'identifier un premier rôle nouveau pour le secteur privé capable d'améliorer l'ensemble du système. En effet, le transfert d'une partie importante des soins vers des cliniques de soins ambulatoires va exiger, au cours des années, des capitaux considérables non seulement pour l'organisation et le fonctionnement de ces cliniques, l'acquisition des nouveaux équipements et appareils de diagnostic et de traitement mais également pour faire en sorte que les hôpitaux soient organisés pour assumer efficacement leur mission.

La porte devrait être ouverte pour permettre au secteur privé d'investir dans le développement et le fonctionnement des nouvelles cliniques de soins ambulatoires et aussi de faciliter l'acquisition des équipements nouveaux toujours plus efficaces mais également toujours plus dispendieux. Celles-ci pourraient offrir, sans frais pour les individus, les services couverts par l'assurance-maladie en vertu d'ententes, couvrant une période d'années, selon lesquelles l'état assumerait le coût des soins effectivement dispensés selon des barèmes négociés au préalable.

Une telle approche permettrait à l'état de concentrer une plus grande partie de ses ressources financières trop limitées sur les autres composantes du système. Elle aurait aussi l'avantage d'introduire un élément de concurrence dans le système puisque les gens auraient la possibilité, à tout le moins dans les plus grands centres, de s'adresser à la clinique qui semblerait le

mieux répondre à leurs besoins et à leurs préférences. (...)

Dans ce schéma de participation qui fait appel aux capitaux privés, il faut noter que les centres hospitaliers et les CLSC continueraient d'être financés par l'État qui pourrait ainsi concentrer davantage sur eux ses ressources financières limitées. Leurs usagers seraient tous traités exactement sur le même pied. On voit là pour l'ensemble de la population la possibilité d'un meilleur accès à des soins de qualité sans l'introduction de deux niveaux de soins.

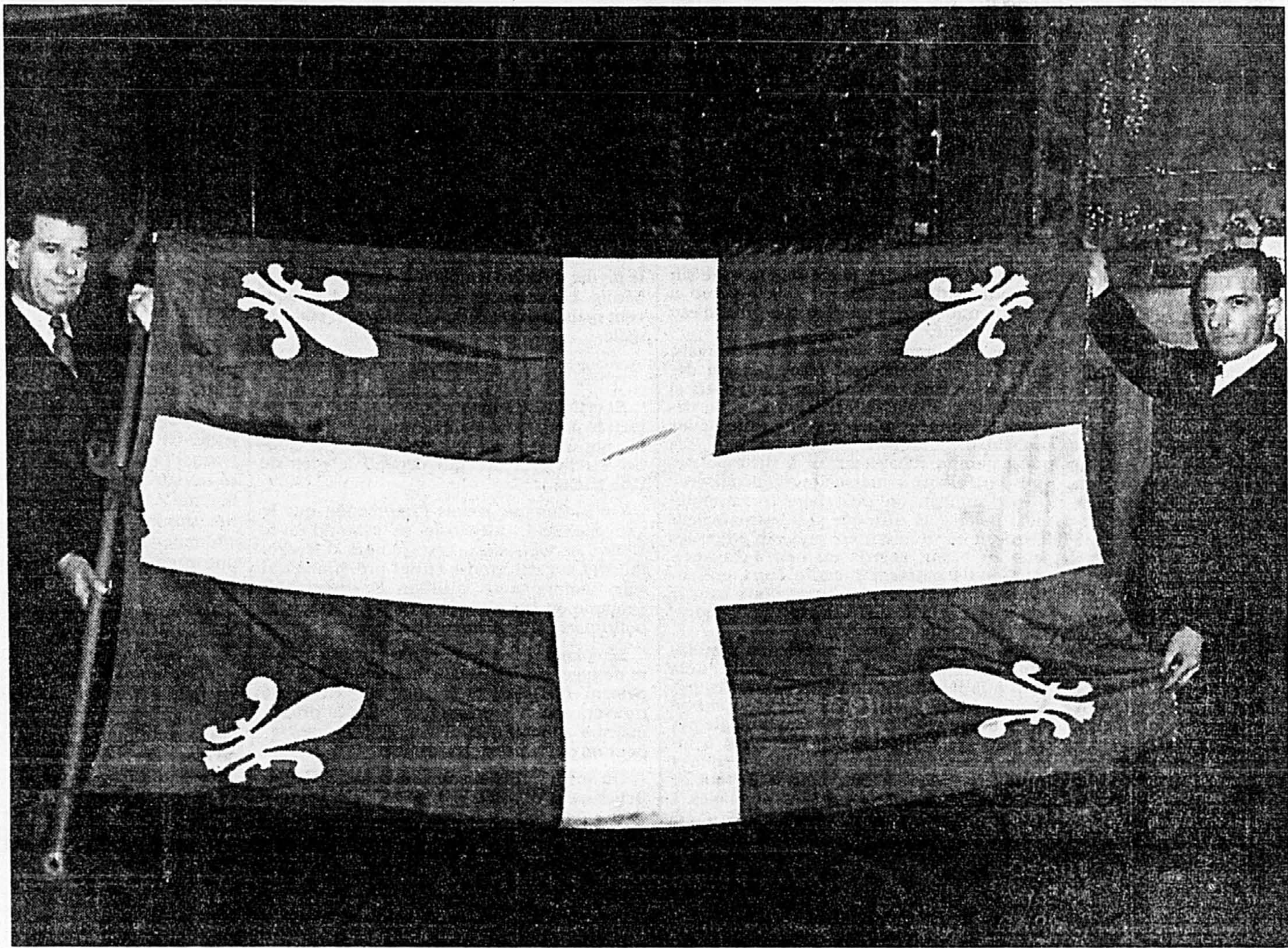
Il existe d'autres voies selon lesquelles le secteur privé pourrait s'impliquer davantage. Ces voies peuvent faire partie de la solution aux graves problèmes que vit présentement notre système de santé. Il ne faut pas agir comme ceux qui, dans le passé, ont persisté à croire, malgré l'évidence, que la terre est plate et constitue le centre de l'univers. Toutes les voies possibles de partenariat avec le secteur privé doivent être analysées afin que les plus appropriées puissent éventuellement être retenues.

La question se pose évidemment de savoir si une implication du secteur privé selon les lignes esquissées est conciliable avec les dispositions de la loi fédérale sur la santé. Présentement cette loi permet le paiement d'honoraires aux médecins qui pratiquent dans des cliniques privées. Or ces honoraires sont constitués de deux composantes, une composante professionnelle et une composante pour tenir compte des coûts d'opération de la clinique assumés par les médecins. À prime abord, rien ne semble donc s'opposer à des paiements d'honoraires pour les services qui seraient rendus dans ces cliniques, incluant une composante qui tient compte de l'ensemble des coûts liés à ces services. (...)

Il me semble également que les changements profonds qui se sont produits, depuis l'adoption de la loi fédérale, rendent nécessaire sa mise à jour. Le gouvernement fédéral ne peut indéfiniment se présenter comme le gardien de l'intégrité de notre système public de santé alors que sa contribution financière n'est plus déterminante et que ce sont les provinces qui doivent composer avec les compressions budgétaires et tous les autres changements que le nouveau contexte rend absolument nécessaires. (...)

En matière de santé comme dans tous les autres domaines, nous sommes irrémédiablement engagés dans une nouvelle ère. Les solutions d'hier ne sont plus nécessairement celles d'aujourd'hui. J'espère que ce texte et les précédents auront permis de constater qu'il n'est plus possible de rejeter sans discussion, comme s'il s'agissait d'un dogme, la possibilité d'une plus grande implication du secteur privé en matière de santé et qu'au contraire un examen sérieux des possibilités qu'offre cette voie s'impose.

Actualités



PHOTOTHEQUE, La Presse

Le seul changement que le gouvernement a accepté, pour se conformer aux règles de l'art héraldique, a trait aux fleurs de lis. Dans sa version définitive, elles figurent en position verticale au lieu de converger vers le centre de la croix blanche. Le drapeau ici représenté a été photographié dans les salons de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Le fleurdelisé a 50 ans!

UNE PAGE D'HISTOIRE



Pierre Vennat

drapeau qui flotte au-dessus des édifices du parlement. »

Une histoire plus compliquée que l'on croit

Dans ses *Mémoires* publiés en 1972, le chanoine Lionel Groulx écrit que « Monsieur Duplessis se drapera volontiers, sur la fin de sa vie, dans les plis du drapeau si longtemps souhaité et si longtemps vainement attendu. Les slogans des périodes électorales ne cesseront de nous rabâcher : « Monsieur Duplessis a donné un drapeau à sa province ! » L'histoire est-elle si simple ? Non.

Le 20 janvier 1973, à l'occasion du 25^e anniversaire de la proclamation, le journaliste Cyrille Felteau se demandait dans nos pages : « Quel est le véritable père du fleurdelisé dont on célèbre demain le 25^e anniversaire ? Maurice Duplessis, René Chaloult, le chanoine Groulx, André Laurendeau ou l'Ordre de Jacques-Cartier ? Un peu tout ce monde-là, à condition de ne pas oublier les sociétés Saint-Jean-Baptiste qui, pendant des décennies, bien avant qu'il ne soit proclamé officiellement, l'ont arboré (souvent dans sa version « Carillon-Sacré-Coeur ») dans maints défilés du 24 juin ou processions de la Fête-Dieu. »

Dans son *Histoire de la Province de Québec*, Robert Rumilly fait remonter à 1904 le premier mouvement populaire en faveur d'un drapeau distinctif pour le Québec.

« Le vrai mérite de Maurice Duplessis n'a pas consisté à donner à contrecœur un drapeau à la province, mais dans son habilité à le faire accepter. »

L'abbé F.-A. Baillargé, curé de Saint-Hubert, le journal *La Vérité* de Jules-Paul Tardivel et le promoteur de Montréal-Est, Joseph Versailles, faisaient campagne auprès des sociétés Saint-Jean-Baptiste de la province en faveur de l'adoption d'un drapeau « bleu azur, fleurdelisé, avec castor, feuille d'érable et écusson de la province de Québec ».

Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada, s'en était inquiété et aurait fait pression à la fois auprès de Mgr Bruchési, archevêque catholique de Montréal, et des pères jésuites du collège Sainte-Marie pour que l'on calme ce qu'il considérait le nationalisme intempestif d'un groupe de jeunes gens.

Ce premier mouvement en faveur d'un drapeau distinctif pour le Québec fut étouffé dans l'oeuf, mais ces jeunes devaient fonder quelques mois plus tard l'embryon de l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française (ACJC) qui, jusqu'aux lendemains de la Deuxième Guerre mondiale, fut le mouvement de jeunesse le plus influent au Québec.

Cyrille Felteau, pour sa part, ex-



Le gouvernement a l'intention de faire du 21 janvier la journée officielle du drapeau du Québec, et invite les Québécois à l'arborer partout aujourd'hui.

plique que le 19 mars 1947, le député indépendant et fortement nationaliste de Québec-Comté, René Chaloult, avait déposé une première motion en faveur d'un drapeau québécois distinctif, appuyé par le député de Laurier et chef provincial du Bloc populaire, André Laurendeau. Cette proposition avait été noyée par Maurice Duplessis lui-même qui, agissant par députés unionistes interposés, avait suscité la création d'un « comité d'études » sur la question. Après quelques séances, ce comité avait décrété que « la motion en discussion n'était pas susceptible d'exécution immédiate ».

En décembre 1947, M. Chaloult revint à la charge en annonçant qu'il présenterait une seconde motion sur le même sujet à la session qui devait reprendre en janvier.

Le chanoine Groulx raconte que le soir du 19 ou du 20 janvier 1948, le premier ministre l'informa qu'il accepterait le drapeau, mais à la condition d'y apposer au centre les armes de la province de Québec.

Le chanoine Groulx conseilla à Chaloult de résister jusqu'à la fin. « Cette apposition d'armes » fort compliquées sur un drapeau est cocasse, absurde. Le drapeau ne sera pas de fabrication facile. Mais enfin, si le premier ministre n'en dément pas, cédez à sa fantaisie. Le gouvernement ou la Chambre auront quand même accepté le principe d'un drapeau vraiment à nous. Quant aux « armes » de la province de Québec, il sera toujours possible de les faire sauter un de ces jours », dit Groulx à Chaloult.

Le lendemain, Chaloult rappelle

l'historien. Le premier ministre a renoncé aux « armes » de la province. Mais il tient mordicus, pour plaire à l'opinion anglophone, à remplacer les « armes » au centre du drapeau par une couronne ou une feuille d'érable. Groulx répond : « Point de couronne s'il vous plaît. Mais va pour la feuille d'érable ! »

Finalement, le 21 janvier 1948, le drapeau du Québec tel qu'on le connaît fut adopté officiellement par l'Assemblée législative, sans « armes », sans couronne et sans feuille d'érable.

Le revirement de Duplessis

Cyrille Felteau raconte que des lettres et des pétitions de toutes sortes s'amoncèrent sur le pupitre du chef du gouvernement, qui ne fut pas lent à saisir la portée électorale d'un tel geste, à quelques mois du scrutin de 1948.

Dans ces conditions, il importait avant tout, pour le chef du parti au pouvoir, de s'emparer de tout le profit politique d'une initiative qui, autrement, se serait pour ainsi dire perdue entre les mains d'un député indépendant.

Et puis, ajoute-t-il, dans la guerre qu'il amorçait contre les libéraux d'Ottawa, le fleurdelisé pouvait également servir les fins électorales, sinon politiques du maître de l'Union nationale. Deux ans auparavant, le Parlement canadien, après des semaines de débats acrimonieux, n'avait pu s'entendre sur le choix d'un drapeau canadien distinctif. Aussi l'occasion était-elle belle, pour Maurice Duplessis d'envoyer « un coup de patte » au « gouvernement d'ailleurs », en déclarant en toutes lettres dans les premiers « attendus » de l'arrêté ministériel du 21 janvier 1948, ce qui suit :

« Attendu qu'il n'existe pas, actuellement, de drapeau canadien distinctif ;

« Attendu que les autorités fédérales semblent s'opposer à l'adoption d'un drapeau exclusivement canadien et négligent, en conséquence, de donner à notre pays, le Canada, un drapeau qu'il est en droit d'avoir... »

Le 21 janvier 1948, Maurice Duplessis prit donc à peu près tout le monde au dépourvu lorsqu'au début de la séance de l'après-midi il fit adopter le drapeau.

Dans toute cette histoire, M. Duplessis joua, bien sûr, le rôle principal, mais presque malgré lui, sous la poussée de l'opinion et des circonstances.

René Chaloult devait toutefois, dans ses *Mémoires*, en reconnaître l'importance primordiale : « Le vrai mérite de Maurice Duplessis n'a pas consisté à donner à contrecœur un drapeau à la province, mais dans son habilité à le faire accepter. »

Quand le lis se redressa

La fleur de lis est-elle vraiment une fleur ? N'est-elle pas plutôt née d'une arabesque ? Ou d'une double langue de feu ou d'un crapaud ? A-t-elle été empruntée aux Grecs, aux Romains ou aux Arabes rencontrés sur la route des croisades ?

Mille cinq cents ans après son apparition en France, la fleur de lis reste une énigme.

Pourquoi un obscur guerrier franc a-t-il cru qu'une fleur, plutôt qu'un tigre ou un lion, le conduirait vers la victoire ? Dieu a-t-il joué un rôle dans l'adoption du lis par les rois de France, qui en ont fait le symbole de leur légitimité ?

En France, où elle a déchu depuis la Révolution, la fleur de lis a été reléguée parmi les reliques de la féodalité. Mais elle avait fleuri en Nouvelle-France, où elle évoquait l'origine des pionniers français. Frappée d'interdit après la bataille des plaines d'Abraham, elle s'inclina devant les insignes de l'Angleterre. On la crut oubliée quand parurent le tricolore canadien-français puis le tricolore français qui se déployèrent tour à tour.

Entre-temps, on avait voulu voir dans le castor et la feuille d'érable la puissance de l'environnement québécois et la ténacité de sa population. Quand l'heure fut venue de donner au Québec un symbole illustrant la langue et l'origine de ses fondateurs, le lis se redressa.

Extrait de l'album *FLEUR DE LYS, D'HIER À AUJOURD'HUI*, rédigé par Hélène-Andrée Bizier et Claude Paulette, aux Éditions Art Global.

Commémoration reportée à la semaine de 9 mars

« Compte tenu des événements majeurs des dernières semaines et en raison de la conjoncture encore très difficile », le gouvernement du Québec reporte à la semaine du 9 mars 1998 la commémoration du 50^e anniversaire du fleurdelisé, qui était prévue aujourd'hui, ont annoncé les ministres Louise Beaudoin et André Boisclair.

Le gouvernement a l'intention de faire du 21 janvier la journée officielle du drapeau du Québec, et invite les Québécois à l'arborer partout aujourd'hui.

Politique

Assurance-emploi: Ottawa fermerait les yeux sur le délai de carence

MARIO FONTAINE

Avec un peu de chance, les travailleurs privés de leur emploi par la tempête de pluie verglaçante n'auront pas à subir l'habituelle pénalité de deux semaines imposée par l'assurance-chômage, Ottawa ayant décidé de faire preuve de souplesse à leur égard.

Officiellement, le délai de carence demeure comme le prévoit la loi, indique un communiqué émis hier par le bureau du ministre Pierre Pettigrew. Mais, entre les lignes, on laisse entendre que les sinistrés pourraient ne pas perdre les quinze premiers jours de prestations comme c'est normalement le cas pour les nouveaux chômeurs.

« Même si, en vertu de la Loi sur l'assurance-emploi, les prestataires doivent rembourser les trop-payés découlant de leur retour au travail au cours de la période couverte par les chèques déjà reçus, le ministre Pettigrew a demandé à son ministère de tenir compte des circonstances extraordinaires qui touchent les sinistrés et d'évaluer chaque de-

mande individuellement, comme ce fut le cas pour les sinistrés du Saguenay et du Manitoba », lit-on dans le communiqué fédéral.

On ne garantit donc strictement rien aux victimes, mais il est bon de savoir qu'Ottawa avait fermé les yeux et n'avait pas réclamé les remboursements dus par les Saguenéens et les Manitobains qui

avaient reçu des paiements anticipés. Au bureau du ministre on fait valoir que si on insiste sur le respect de la loi, c'est afin d'éviter les abus. Par exemple de la part de citoyens prétendant avoir été privés de leur emploi plus longtemps qu'en réalité, ou d'employeurs qui auraient suspendu leurs activités de toute façon.

Des sinistrés du verglas de l'an dernier attendent toujours leur compensation...

KATIA GAGNON

du bureau de La Presse, QUÉBEC

Alors que le ministère de l'Agriculture du Québec entame des négociations avec le gouvernement fédéral pour tenter de soutenir financièrement des producteurs agricoles frappés par la tempête de verglas, un millier d'acériculteurs n'ont pas encore reçu le moindre sou de compensation pour le verglas qui a ravagé la région de Lanaudière... l'an dernier.

« Ce n'est rien pour nous sécuriser. Un an après, ces gens-là se retrouvent encore devant rien. On espère infiniment que les choses iront plus rondement pour les dégâts causés cette année par le verglas », lance Sylvie Marier, porte-parole de l'Union des producteurs agricoles.

Ni le ministère, ni l'UPA ne sont encore en mesure de chiffrer les pertes encourues par les producteurs québécois, qui ont perdu des bêtes, des arbres, des bâtiments dans la tempête de glace cuvée 1998. « La priorité présentement, c'est de redonner le courant aux 9000 fermes qui ne l'ont pas encore », explique Nicole Bastien, l'attachée de presse du ministre Guy Julien.

Si le ministère ne se risque pas encore à avancer un chiffre global, il n'en est pas moins en discussion avec le gouvernement fédéral pour mettre sur pied une formule de compensation. Mais si on se fie à l'expérience des acériculteurs de Lanaudière, les producteurs agricoles touchés par le verglas feraient bien de s'armer de patience.

« Tout ce qu'on a obtenu, c'est la permission du fédéral d'engager à ses frais dix travailleurs pendant treize semaines, qui ont débarrassé les érablières des branches cassées et ont débloqué les tuyaux obstrués par la glace », explique Hubert Coutu, de l'UPA section Lanaudière.

Les 816 acériculteurs de Lanaudière estiment avoir perdu, l'an dernier, pas moins de 100 000 entailles à causes du verglas. Bilan financier: des pertes d'un demi à trois quart de million. Les agriculteurs ont d'ailleurs considérablement réduit leurs demandes puisqu'au lendemain de la tempête, ils réclamaient des compensations de dix millions.

« Mais le ministère a toujours refusé de nous rembourser parce que ce n'était pas l'occupation principale de la majorité des producteurs », explique M. Coutu. Pourtant, observe ce dernier, des centaines de producteurs agricoles ont vu leur érablière décimée par le verglas et ont perdu, de ce fait, beaucoup d'argent.

De tracas bureaucratiques en tracas bureaucratiques, les discussions se poursuivent depuis maintenant un an. « On va profiter de la nouvelle tempête de verglas pour rouvrir le dossier », lance philosophiquement M. Coutu, qui rencontrait justement les experts du MAPAQ aujourd'hui.

Le Canada rouvre son ambassade à Kinshasa

Associated Press
OTTAWA

Le Canada a rouvert son ambassade à Kinshasa, en République démocratique du Congo, a annoncé hier le ministre canadien des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy.

Verona Edelstein a été nommée ambassadrice en République démocratique du Congo. Diplomate de carrière, Mme Edelstein a occupé récemment le poste de haut commissaire en Tanzanie.

Le Canada avait rompu toute relation diplomatique avec l'ex-Zaïre en 1993, lorsqu'il était devenu manifeste que des réfugiés étaient massacrés sous le régime Mobutu.

« Nous avons rouvert l'ambassade de Kinshasa afin de participer activement aux efforts internationaux et régionaux pour rétablir la paix et la sécurité dans cette région », a déclaré Lloyd Axworthy.

Prêts
à vous aider

SI LA TEMPÊTE DE VERGLAS VOUS A AFFECTÉ

OBTENEZ UN PRÊT
DÉPANNAGE DESJARDINS

AIDE AUX ENTREPRISES

Vous avez besoin de liquidités de toute urgence? Que vous soyez entrepreneur agricole, chef d'entreprise ou travailleur autonome, Desjardins vous vient en aide avec le PRÊT DÉPANNAGE ENTREPRISES DESJARDINS. Il s'agit d'un prêt offert au taux préférentiel actuellement en vigueur

et remboursable au plus tard le 30 avril 1998.

Pour une aide rapide, un report ou un rééchelonnement des versements exigibles et pour connaître les autres types d'assistance financière mis à votre disposition, communiquez dès maintenant avec votre conseiller Desjardins.

AIDE AUX PARTICULIERS

Vous avez besoin d'argent pour faire face à vos obligations ou couvrir des frais liés à la tempête? Obtenez jusqu'à 2 000 \$ en PRÊT DÉPANNAGE DESJARDINS remboursable SANS AUCUN INTÉRÊT au plus tard

le 1^{er} avril 1998. Présentez-vous maintenant à votre caisse Desjardins ou, pour connaître les autres mesures de dépannage mises sur pied pour vous aider, téléphonez au 1 800 361-5121.



Desjardins

pour s'aider soi-même

Certaines conditions peuvent s'appliquer. En cas de non-remboursement intégral à l'échéance du prêt, un refinancement conventionnel pourra être consenti.

Cyberpresse

LUNDI

Courrier

MARDI

Silicon Valley

MERCREDI

Internet

JEUDI

Logiciels

VENDREDI

Technologie

Le magazine *Wired* : cinq ans d'utopie

Pascal Lapointe

Agence Science-Press

La « révolution Internet » fête son cinquième anniversaire. Du moins, si on considère comme acte de naissance les premiers vagissements d'un nouveau-né apparu à l'époque dans la plus totale indifférence : le magazine *Wired*.

Cinq ans d'un magazine qui a réussi à faire tourner autour de lui tout ce qui bouge, réfléchit ou écrit dans le domaine. *Wired*, c'est qu'un magazine : c'est un phare. Pour le meilleur et pour le pire.

Et pas seulement un phare pour la nouvelle technologie : *Wired* se veut le lieu où se définit la société

du XXI^e siècle. Et pas n'importe quelle société : plus riche, plus tolérante, plus instruite, plus démocratique, plus égalitaire... Et tout ça, grâce à Internet.

Le discours classique des « cyber-prophètes », ce mélange d'optimisme à outrance et d'absence de recul critique face aux retombées de la technologie, vous horripile ? Eh bien, *Wired*, c'est l'incarnation de ce discours où tout le monde sera beau et gentil.

Certes, sans *Wired*, il est indéniable que la « révolution Internet » — si tant est que l'on puisse parler de « révolution » — n'aurait pas été ce qu'elle est. Mais peut-être aurait-on eu droit à un discours un peu plus posé... « (*Wired*) c'est le *Playboy* des années 90, écrit un lecteur un brin excédé. Il a les mêmes recommandations naïves sur les jouets que tout homme d'âge mûr et en santé devrait acheter. » (1)

Pour être juste, il faut reconnaître que *Wired* s'est adapté depuis 1993. Il lui est même arrivé d'admettre qu'il y avait de l'eau dans le gaz. Mais dans ce magazine aux couleurs surprenantes, à la typographie aberrante et au graphisme

délirant, les problèmes sont toujours évoqués du bout des lèvres, après avoir été noyés dans un amas de données positives.

La couverture monstre accordée en mars 1997 à la technique du « push » fut un beau cas : voilà une nouvelle technique, loin d'avoir fait ses preuves, mais pour laquelle *Wired* est allé à fond de train, au point de la présenter comme l'avenir du Web, de l'informatique, de la société, voire de l'humanité. « Lorsque (*Wired*) en arrive au média push, la prose sombre dans une obscure extase, dans le langage vague des mystiques », ironise le cyber-magazine *Feed*. (2)

Ce n'est pas le seul dossier à avoir fait bondir des lecteurs. En août, deux d'entre eux s'en prenaient au concept de « nation numérique » dont *Wired* proclame la naissance imminente depuis cinq ans — une nation, cela va sans dire, plus démocratique, plus égalitaire, plus instruite, etc. Il est possible que l'omniprésence de cette idéologie soit en partie la cause de l'échec de *Wired* à établir en 1996 une édition britannique. « L'idéologie cyber-libertaire du *Wired* US ne fonc-

tionne tout simplement pas ici », déclarait à l'époque l'éditeur du site Web du *New Scientist*. (3)

Car tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes branchés. La division « livres » de *Wired* n'a jamais décollé ; le magazine électronique *Hotwired* ne rentre toujours pas dans ses frais ; les projets de production télé sont sur une voie de garage ; l'entreprise a fait des licenciements l'automne dernier ; et elle a échoué à deux reprises dans ses efforts pour être cotée en bourse.

Parce que, eh oui, *Wired* voudrait être coté en bourse. Et en attendant, il est entré dans le cycle infernal : rationalisations, compressions, mises à pied... Ne reste à espérer que, s'il continue sur cette voie, il conservera le courage de s'auto-critiquer. Car c'est tout de même sur son propre site, en mai 96, qu'on a pu lire l'analyse la plus pénétrante de ses propres difficultés : « Les utopistes sont connus comme les sots de l'Histoire. De Francis Bacon à Walt Disney, ils ont succombé à l'idée que la technologie créerait un monde prévisible... C'est là le problème de la vision éditoriale fu-

turiste de *Wired* : elle oublie comment nous sommes arrivés d'ici à là. Le futur, comme la technologie, est inattendu et imprévisible. » (4)

1. Spies
www.spies.com/3/aceej/Journal/Apr97/970423.html

2. Feed
www.feedmag.com/97.02johnson/97.02johnson.html

3. The Netly News
cgi.pathfinder.com/netly/editorial/0,1012,616,00.html

4. Hotwired
www.hotwired.com/netizen/96/21/katz2a.html

On peut joindre l'auteur de ce texte à paslap@cam.org



Les articles de Cyberpresse sont maintenant archivés tous les lundis sur le site de l'émission *Cl@ir* et Net de la radio de Radio-Canada, www.radio-canada.com/radio/clairetnet

skiez sans vider vos poches

BILLETS JOURNALIERS
DE L'OUVERTURE À LA FERMETURE :
MAXIMUM : 15\$ LA SEMAINE • 22\$ LE WEEK-END.
60\$: PASSE FAMILLE
(2 ADULTES ET 2 ENFANTS)

FORAITS HÉBERGEMENT À PARTIR DE 89\$
POUR 2 PERSONNES
(CHAMBRE, PETIT DÉJEUNER ET SERVICE)

L'ANTI STRESS
PAR EXCELLENCE POUR LE SKI

HÔTEL LE CHANTECLER
Centre de congrès et villégiature
POUR INFORMATION ET RÉSERVATIONS :
Montréal: 393-8884
ou 1 800 363-2420

CONCOURS Du ski plein l'assiette!
12 janvier au 24 février 1998

A déposer dans les boîtes de concours au **Faubourg Ste-Catherine**
1616, Ste-Catherine O.
@ GUY-CONCORDIA

Vous pouvez gagner un de ces prix :

- GRAND PRIX : 1 week-end pour 2 pers. - 2 diners
- 1 séjour St-Valentin pour 2 pers.
- 60 billets journée-ski

VALEUR TOTALE DES PRIX : 2000 \$ (approx.)
Tirages tous les mardis à 17 h

En collaboration avec **LE CHANTECLER**

Les règlements sont affichés sur les boîtes de concours aux entrées du Faubourg.

Nom : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Prov. : _____
Tel. : _____ Code postal : _____

266 MHz avec MMX
ÉCRAN 12.1" SVGA
72 Mo Mémoire, CD-ROM 20x

\$2395
SPECIAL DE NOËL
EUROCOM 6200D

Écran 12.1" SVGA 800x600 DSTN
Pentium 166 MHz avec MMX (jusqu'à 200 MHz)
(Écrans de 11.3" et 12.1" SVGA TFT actif disponibles)
16 Mo de mémoire vive (jusqu'à 72 Mo)
Disque dur de 2.1 Go (jusqu'à 3.0 Go)
CD-ROM 20x et lecteur 1.44 Mo
2 Mo vidéo, 512 Ko cache
3 ports type II PCMCIA
Son Stereo, 2 haut-parleurs
1 batterie NiMH, 1 adaptateur AC
Housse de transport, Windows 95

EUROCOM
Bloc-notes à la carte

www.eurocom.ca
Venez voir la différence EUROCOM.

Microsource (distrib.) (514) 332-1999 CRC Ordinateur (514) 688-9070
Crazy Irving (514) 398-0737 Info. Provinciale (514) 637-3311
Logix Innovations (514) 735-7850 InfoStyle (514) 444-5110
MSI Informatique (514) 935-8039 Info Boutique (514) 564-4076

COURS DE COMMERCE INTERNATIONAL
Export / Import

«La pratique du négoce international»

Un cours de 63 heures qui initie les participants aux termes et techniques utilisés dans une transaction de commerce international : identification et approvisionnement de produit / marché / client, transport international, moyens de financement et paiement, risques, prix à l'exportation, négociation, contrats internationaux, commerce international sur Internet, etc...

Le cours de commerce international le plus complet au Canada

Français
16 février 98 au 27 avril 98
Lundis et mercredis
18 h 30 à 21 h 30

Anglais
24 février 98 au 5 mai 98
Mardis et jeudis
18 h 30 à 21 h 30

Frais : 995 \$ (+ TPS et TVQ) **INSCRIPTION LIMITÉE**
Manuel de 400 pages et documentation additionnelle inclus

Cours offert et certifié émis par : Gouvernement du Québec
Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie

AMCEQ
Cours admissible au crédit d'impôt remboursable SQDM

ASSOCIATION DES MAISONS DE COMMERCE EXTERIEUR DU QUÉBEC

Tél. : (514) 286-1042 • Fax : (514) 848-9986
E-Mail : infocours@amceq.org • WEB : <http://www.amceq.org/>

VENTE FOLIE
RETOUR À L'ÉCOLE

Ordinateur PROSYS — doté d'un processeur Pentium® II

ULTRA ALX 233

PROCESSEUR PENTIUM® II
Carte mère Intel AL440LX
2 ports USB, AGP, 512k cache L2
233 MHz

MONITEUR 14" SVGA
CARTE VIDÉO 1Mo
2.1 Go Quantum 10m/s
32 Mo SDRAM 10ns
CD-ROM 24X Panasonic

Approuvé CSA, FCC, Novell, PC '97, MS Windows95 et NT 4.0

Systèmes complets dotés d'un processeur Pentium® II 233MHz à partir de seulement

DU 17 ET 30 JANVIER SEULEMENT!

1799\$

Logix Innovation
magasin informatique
Succ. Ecole Polytechnique : 340-3990
Succ. 5173 Côte-des-neiges : 735-7850
WWW.LOGIX.PROSYS.CA

Le logo Intel Inside et Pentium sont des marques déposées et MMX™ est une marque de commerce de Intel Corporation. Photos non contractuelles. Les prix sont sujets à changement sans préavis. Tous les prix sont en argent comptant ou interac, cartes de crédit Visa et MasterCard acceptées. Quantités limitées. *Détails en magasins.

Micro-Bytes
SYSTÈME SPÉCIAUX DE LA SEMAINE

NO.1
PROCESSEUR INTEL PENTIUM 166 MMX
CARTE MÈRE PCI
512K PIPELINE BURST CACHE
CHIPSET TRITON TX
BOITIER MINITOUR
LECTEUR 1.44 3 1/2 PO
CARTE VIDEO 53 VIRGE 3D 2M
32 MO - MEMOIRE EDO
DISQUE DUR ULTRA DMA 2.5 GIG
CLAVIER WIN95, SOURIS ET TAPIS
CD-ROM 24X
CARTE DE SON SOUND 16 BIT
HAUT-PARLEURS AMPLIFIES
FAX MODEM 33.6 AVEC VOIX
ÉCRAN COULEUR 15 PO 20NI SVGA

NO.2
PROCESSEUR INTEL PENTIUM II 233
CARTE MÈRE PCI
512K PIPELINE BURST CACHE
CHIPSET TRITON TX
BOITIER MID TOWER ATX
LECTEUR 1.44 3 1/2 PO
CARTE VIDEO 4M S3 VIRGE 3D
32 MEGS MEMOIRE SDRAM DIMM
DISQUE DUR 4.3 GIG ULTRA DMA
CLAVIER WIN95
SOURIS ET TAPIS
CD-ROM 32X
CARTE DE SON SOUND BLASTER AWE 64
HAUT-PARLEURS AMPLIFIES
FAX MODEM 56K AVEC VOIX
ÉCRAN COULEUR 17PO 20NI SVGA

PENTIUM 166
MMX 166
1099,99\$

PENTIUM II 233
P2 266
+360\$

P2 300
+620\$

DE BASE
LES SYSTÈMES INCLUENT :

- PROCESSEUR INTEL
- CARTE MÈRE PCI
- 512K CACHE
- CHIPSET INTEL TRITON
- BOITIER MINITOUR
- LECTEUR 1.44 3 1/2 PO
- DISQUE DUR 2.1 GIG EIDE
- CLAVIER WIN95
- SOURIS ET TAPIS

24 X MULTIMÉDIA
KITS DE 129,99\$

TOUS LES SYSTÈMES VIENNENT AVEC UNE GARANTIE DE 2 ANS

FRANCHISES MAINTENANT DISPONIBLES
930-2351

SPÉCIAUX DE LA SEMAINE

CARTE VIDEO GAMER 3DFX
244,99\$

LECTEUR CD ROM
24X-84,99 \$
32X-139,99 \$

ÉCRAN COULEUR 17 PO GOLD STAR
359,99 \$

Scanner couleur Easy photo Imageware
119,99\$
*Après rabais postal

Fax/Modems
56K 94,99 \$
114 po SVGA 184,99 \$
15 po SVGA 249,99 \$
17 po SVGA 484,99 \$

WING COMMANDER PROPHECY
54,99 \$
ANDRETTI RACING 55,99 \$
DESCENT TO UNDER MOUNTAIN 56,99 \$

Mémoire
32Pin 16105 48 121
72Pin 16105 48 121
4M 15 \$ 15 \$
8M 15 \$ 22 \$
16M 47 \$ 43 \$
32M 96 \$ 82 \$
Garantie à vie

940, BOUL. ST-JEAN
ANGLE BRUNSWICK
POINTE-CLAIRE
TEL : 426-2586
FAX : 426-3455

6436, JEAN-TALON EST
ANGLE L'ANGELIER
SAINT-LEONARD
TEL : 253-4306
FAX : 253-5834

577, ST-MARTIN O.
À CÔTÉ DE NICKELS
LAVAL
TEL : 629-8707
FAX : 629-4364
MTL : 990-7869

3505, TASCHEREAU
ANGLE HOLMES
SAINT-HUBERT
TEL : 445-7175
FAX : 445-7086
MTL : 990-6994

Politique

Bob Rae devient le nouveau négociateur de la Croix-Rouge

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

La Croix-Rouge canadienne a annoncé hier la nomination de l'ancien premier ministre de l'Ontario Bob Rae, au poste de négociateur en chef chargé d'assurer le transfert de ses services transfusionnels à la nouvelle agence canadienne du sang.

L'annonce, faite en l'absence de M. Rae retenu au Manitoba, a eu l'effet d'une surprise puisqu'elle signifie le départ du précédent négociateur de la Croix-Rouge, M. David Gabsie.

Le président de la Croix-Rouge, M. Gene Durnin, et son secrétaire général, le Dr Pierre Duplessis, n'ont pas voulu dire s'il s'agissait là d'un désaveu ou s'il y avait impasse dans les négociations avec les gouvernements. « M. Gabsie a mis le processus sur les rails », s'est contenté de répondre le Dr Duplessis, « il nous a avisé qu'il avait fait sa part et qu'il était allé aussi loin que possible. » La Croix-Rouge affirme qu'à l'étape présente des négociations, un homme avec des compétences différentes de celles de M. Gabsie était nécessaire.

M. Rae, qui a été premier ministre de l'Ontario de 1990 à 1995 et qui travaille maintenant au sein du cabinet torontois Goodman Philipps & Vineberg, aura d'abord la difficile tâche de négocier le transfert aux provinces de la totalité du programme de transfusion de sang de la Croix-Rouge, ce qui inclut les 2300 employés qui travaillent dans ce programme. Il devra ensuite se pencher sur l'épineuse question de la responsabilité civile. Lors de la publication en novembre dernier

du rapport du juge Horace Krever sur les ratés du système d'approvisionnement en sang au Canada, ce dernier avait recommandé que les victimes de maladies d'origine transfusionnelle soient indemnisées.

M. Durnin, qui en novembre avait fait des excuses publiques aux milliers de victimes du sang contaminé, a reconnu le bien-fondé de la recommandation du juge Krever. Il a assuré la population que la Croix-Rouge allait participer au programme d'aide aux victimes mais que l'organisme ne pouvait le faire seul. « Il est important, a ajouté le Dr Duplessis, que non seulement la Croix-Rouge mais ce pays prennent une décision sur cette question. » Pour que l'organisme, qui compte 150 000 bénévoles et 9000 employés, ait un avenir, il est nécessaire, a fait remarquer le secrétaire général, que le dédommagement et le programme de soins pour les victimes du sang contaminé se fasse en concertation avec les gouvernements. M. Duplessis a donné en guise d'exemple la situation qui prévaut en Colombie-Britannique, où une action en recours collectif de 3,5 milliards de dollars a été intentée par des victimes contre l'organisation. « Nous avons toujours dit, et nous le répétons, a-t-il ajouté, que les tribunaux ne sont pas la bonne place pour les patients qui veulent régler leurs problèmes. »

Par ailleurs, le Dr Duplessis a indiqué que le gouvernement du Québec, qui songe à créer sa propre agence de gestion du sang, avait décidé de siéger à la même table de négociations que les autres gouvernements. La Croix-Rouge préfère que les choses soient ainsi, car il aurait été plus difficile pour l'organisme de tenir des négociations séparées avec le Québec.

Important message
à tous nos clients
des régions ravagées
par la tempête
de verglas.

TEMPÊTE DE VERGLAS DU SIÈCLE.

La Zurich et ses courtiers s'engagent à vous apporter tout leur soutien.

Notre engagement : des règlements équitables et souples.

Un service d'assistance à votre entière disposition, 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

Il suffit d'un appel pour que des plombiers, menuisiers et électriciens viennent à votre rescousse pour vous aider à faire face aux situations d'urgence à la maison.

Zurich Assistance a déjà expédié des couvertures, des lampes de poche et du bois dans les zones sinistrées. Nous pouvons maintenant vous aider à effectuer les travaux de nettoyage.

Des conseillers pour vous écouter et vous reconforter.

Vous vous sentez tendus, ébranlés, bouleversés? Zurich Assistance est là pour vous aider.

Zurich Assistance : 1 800 263 9999

ZURICH

Nous serons là en cas de besoin

SUPPORT S.O.S. SINISTRÉS

Aujourd'hui
beau & chaud!

DOULEURS arthritiques, musculaires
et rhumatismales? SUPPORO les
soulage naturellement

30% d'escompte

THERMOCURE
Ceinture • Épaule • Genou • Cheville
Coude • Poignet • Gant • Bas • Chausson.

THERMOLAINE
Caléons et caisses laine
pour toute la famille.



DISPONIBLES DANS LES PHARMACIES
ET CENTRES ORTHOPÉDIQUES
PARTICIPANTES

ÉCONOMISEZ 30%
lors de votre prochain achat d'un produit
Thermocure ou Thermolaïne.

Avant de marcher: Supporo s'engage à vous échanger ce coupon contre un escompte de 30% sur votre prochain achat d'un produit similaire. Ce coupon n'est pas monnaie.

Limite de un (1) coupon par produit. Pas de fac-simil. Quantité limitée. Date d'expiration: 31 janvier 1998.

PRODUIT: _____ de réf.: _____

21-1-98

SUPPORO CANADA INC.
9675, ave Papineau, # 175, Mt. O. H2B 3C8
Tél.: (514) 384-4424 2689723

FABRICVILLE

LIQUIDATION

D'URGENCE

SURPLUS DE STOCK

CHAQUE METRE DE TISSUS MODE
D'AUTOMNE ET D'HIVER REDUIT!

SOLDE FINAL
REDUCTIONS JUSQU'À 70% ET PLUS!!!

Grand assortiment de:

- Tissus à costumes à fils teints
- Tissus à costumes chevron
- Tissus à costumes Tropical
- Tissus pour la mariée/solrée
- Imprimés décor
- Imprimés Lycra extensible
- Imprimés Jacquard
- Gabardine Micro
- Imprimés Gilets
- Imprimés floraux
- Velours côtelé imprimé et uni
- Coton imprimé et uni
- Chambray imprimé et uni

JUSQU'À L'ÉCOULEMENT DU STOCK!
PREMIER ARRIVÉ, PREMIER SERVI

3\$ 4\$ 5\$
m m m

DERNIER APPEL!
50% de rabais

MOLLETON ARCTIQUE
"STYLE POLAR" assorti
Imprimé et uni
HÂTEZ-VOUS!
JUSQU'À L'ÉCOULEMENT DU STOCK

TISSUS À COSTUMES EN LAINE ET MÉLANGES DE LAINE assortis
55% de rabais

TISSUS À l'épreuve de l'équ assortis pour TENUES DE SKI
1/2 prix

DOUBLURE 50% de rabais
Bemberg

DOIVENT ÊTRE LIQUIDÉS POUR FAIRE PLACE À LA NOUVELLE MARCHANDISE

POLYESTER • COTON • CRÊPE
RAYONNE • VELOURS CÔTELÉ
TISSUS À CHEMISIERS EN FLANELLE

CHOIX ÉNORME D'IMPRIMÉS ET UNIS

50% de rabais

decorville LIQUIDATION DE DRAPERIES
REDUCTIONS JAMAIS VUES POUR VENTE RAPIDE

Assortiment de:

- Dentelles Jacquards
- Tapisseries Dentelles
- grande largeur Voilages imprimés
- Cotons imprimés
- Velours imprimés, etc.

50% et plus! de rabais

DÉCORATION
Batiste
Leno
Satin à reliefs
des milliers de mètres m

1.69

Butterick Vogue 50% de rabais

FABRICVILLE
La plus grande distribution de tissus et textiles avec 170 magasins à travers le Canada

OUVERT DIMANCHE jusqu'à 17 h et MERCREDI jusqu'à 21 h

En raison du manque d'espace, tous les articles ne sont pas disponibles dans tous les magasins. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

PLACE VERMOREL - 7275, rue Sherbrooke Est
RUE STE-CATHERINE - 324, rue Ste-Catherine Ouest
VILLE ST-LAURENT - 1240, boul. Laurentien / Marci Lacroix
NOTRE-DAME-DE-GRACE - 6644, avenue Bonarville
DOWNSVIEW - 2050, boul. St-Régis
MONTREAL - 1176, rue Beaumont
LABALLE - 6888, boul. Hivermont
CHOMERIEY, LAVAL - 1288, boul. Laballe
CHOMERIEY, LAVAL - 1648, boul. Le Caribou
DOWNSVIEW, LAVAL - Place Nord-Ouest
ST-LEONARD - 6844, rue Jean-Talon Est
CENTRE OLYMPIQUE - 2814, boul. Taschereau
CENTRE REGIONAL CHATELAIN - 200, boul. d'Appy

400-8000
400-8001
400-8002
400-8003
400-8004
400-8005
400-8006
400-8007
400-8008
400-8009
400-8010
400-8011
400-8012

VISITEZ
NOTRE MAGASIN
RECEMMENT RENOVE AU:
6854, RUE JEAN-TALON E.
ST-LEONARD
899-0060

«Une LEXUS à tout prix!»

LEXUS ES 300 '98 TRANSPORT & PRÉPARATION INCLUS 498\$ (RABAI 21 MOIS)

LEXUS GS 300 '98 TRANSPORT & PRÉPARATION INCLUS 598\$ (RABAI 21 MOIS)

LEXUS GS 400 '98 TRANSPORT & PRÉPARATION INCLUS 698\$ (RABAI 21 MOIS)

LEXUS LS 400 '98 TRANSPORT & PRÉPARATION INCLUS 798\$ (RABAI 21 MOIS)

À Laval c'est Vimont

LEXUS TOYOTA
255, BOUL. ST-MARTIN EST
LAVAL 668-2710
SANS FRAIS 1-800-625-3987

BASE SUR UNE LOCATION DE 24 MOIS, 48 000 KM INCLUS, 66 CENTS KM EXCÉDENTAIRES, PREMIER VERSEMENT ET DÉPÔT DE GARANTIE REQUIS. COUPON À ÉCHANGER ÉQUIVALENT DE: ES 300: 5 428\$, GS 300: 8 308\$, GS 400: 7 810\$, LS 400: 11 740\$. SUJET À L'APPROBATION DE CREDIT, TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS, TAXES EN SUS.

Croisement réussi d'un chameau et d'un lama

Associated Press
DUBAI, Émirats arabes unis

Des scientifiques des Émirats arabes unis ont annoncé hier la naissance d'un nouvel animal, le « chama », obtenu après deux ans d'efforts par le croisement d'un chameau mâle et d'un lama femelle.

Ce mâle, baptisé Rama, est né mercredi dernier par insémination artificielle et pesait 5,5 kilos à la naissance, a précisé le docteur Lulu Skidmore, directeur technique du Centre de reproduction des chameaux de Dubaï. Pour l'instant, il est nourri exclusivement au lait de dromadaire.

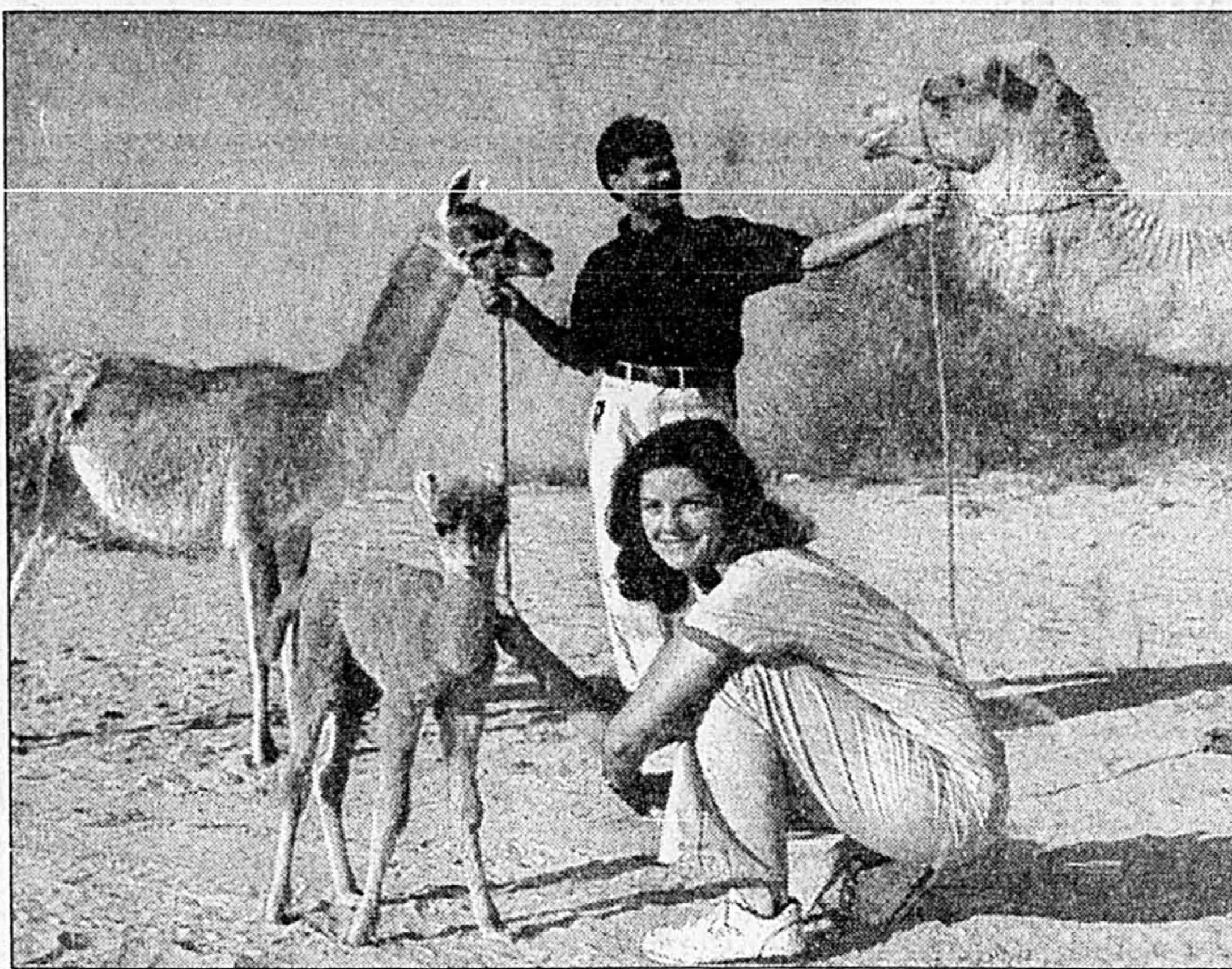
« Nous espérons qu'il héritera des meilleures qualités des deux animaux », a ajouté la « maman » du chama, une scientifique britannique.

Le nouveau-né arbore les courtes oreilles et la longue queue d'un dromadaire, mais il a aussi les sabots fendus du lama, et non les pattes à coussinets caractéristiques du chameau. Il n'a pas hérité non plus de la bosse de son père.

À l'âge adulte, le poids de Rama devrait se situer entre celui de son père (450kg), et celui de sa mère (75kg). Intérêt pour les éleveurs : sa toison étant celle du lama, il produira beaucoup plus de laine que sa mère.

« Son tempérament devrait être aussi plus calme que celui du dromadaire. Il devrait donc mieux convenir comme bête de somme », se félicite le docteur Skidmore.

Selon elle, le chameau et le lama ne constituaient qu'une seule et même espèce il y a environ 30 millions d'années.



Le docteur Lulu Skidmore pose pour la postérité en compagnie de Rama, croisement d'un lama et d'un chameau. On aperçoit à l'arrière-plan l'heureuse maman lama et l'heureux papa chameau.

PHOTO AP

La technique du clonage perfectionnée

Associated Press
BOSTON

Après Dolly, Molly et Polly, les premières brebis clonées, et Gene, le premier veau cloné, voici George et Charlie. Des scientifiques américains ont annoncé hier la naissance de ces deux veaux identiques, clonés selon une méthode beaucoup plus simple et efficace que celle utilisée pour Dolly.

George et Charlie sont nés la semaine dernière dans un ranch du Texas. Pour leurs « pères », les docteurs James Robl, de l'Université du Massachusetts, et Steven Stice, de la société Advanced Cell Technology, la naissance de ces veaux représente une étape vers la production en masse de protéines pouvant servir à fabriquer des médicaments. Les deux chercheurs devaient présenter en détail leurs travaux hier à Boston devant la Société internationale de transfert d'embryons.

De l'avis des experts, la naissance de ces veaux clonés représente une avancée considérable pour la médecine et les biotechnologies. Parvenus à l'âge adulte, George et Charlie produiront beaucoup plus de lait que la brebis Dolly, donc beaucoup plus de protéines utilisables dans le traitement de maladies comme celles de Parkinson ou d'Alzheimer.

PLUS DE 90 CM DE NOUVELLE NEIGE DEPUIS LE 5 JANVIER !

A votre service à longueur d'année

TRAVERSE QUÉBEC-LÉVIS

Durée de la traversée : 10 minutes
Longueur du parcours : 1 km

Départs simultanés de chaque rive toutes les 30 minutes le jour et toutes les 60 minutes le soir

Durée de la traversée : 10 minutes

Renseignements :
Tél. : (418) 644-3704
ou (418) 837-2408

Sujet à changements sans préavis

N.M. Alphonse-Desjardins et N.M. Lomer-Gouin

Société des traversiers du Québec

Le Québec, d'une rive à l'autre

Le Vieux-Québec

Charme et gastronomie

www.vieux-quebec.com

79⁵⁰\$

par personne, par nuit, minimum 2 nuits, 2 personnes.

UN CADEAU IDÉAL

Incluant

- 2 nuits à l'hôtel de votre choix
- les déjeuners complets
- 2 soupers table d'hôte pour 2 personnes au restaurant de votre choix
- les taxes
- le stationnement sur place
- les pourboires

Valide jusqu'au 26 juin 1998

LES HÔTELS

Château Bellevue
Au cœur du Vieux-Québec
Vue sur le fleuve
À deux pas du Château Frontenac
Face à la Terrasse Dufferin
1 800 463-2617
16, rue de la Porte

Manoir Lafayette
Situé sur la Grande Allée
Près du Centre des congrès
Aux portes du Vieux-Québec
1 800 363-8203
661, Grande Allée Est

Château Laurier
Situé sur la colline parlementaire
Voisin des Plaines d'Abraham
Près du Centre des congrès
1 800 463-4453
695, Grande Allée Est

LES RESTAURANTS

Le Louis-Hébert
•
Aux Anciens Canadiens
•
Le Patrimoine

10 % de rabais, du dimanche au jeudi, sur présentation de cette annonce. Jusqu'au 30 mai 1998.

Certificats-cadeaux disponibles.
Autres forfaits disponibles : Motoneige, ski, calèche, Village des sports, etc.

Le Château Frontenac

Plaisirs d'hiver hors du commun !
Ne manquez pas la frénésie des festivités de la 44^e édition du Carnaval de Québec !

Forfait Carnaval

- Hébergement pour 1 nuit • Petit déjeuner buffet • 2 effigies du Carnaval
- Stationnement

À partir de 155\$ en occupation double, taxes en sus.

Offert les 30 et 31 janvier 1998*

Pour réserver : 1-800-441-1414 ou (418) 692-3861 et demandez l'offre LCF # 41

* Selon disponibilité

LE CHÂTEAU FRONTENAC
HÔTELS CANADIEN PACIFIQUE

Toutes les réjouissances mènent à Québec !

Au cœur du Vieux-Québec

Forfait ski

- 1 nuit à l'hôtel pour 2 personnes
- 2 billets de ski pour une journée à Stoneham
- 20% de rabais sur le total de la facture de votre dîner du soir à La Table du Manoir
- Forfait Le Massif : à partir de 125\$
- Forfait Mont-Sainte-Anne : à partir de 139\$

À partir de **115\$** pour 2 personnes

Taxes en sus
Réservations à l'avance
Nombre de chambres limité

44, Côte du Palais, Vieux-Québec (Québec) G1R 4H8
Tél. : (418) 692-1030 Téléc. : 692-3822
www.qbc.clic.net/manvic manvic@qbc.clic.net
1 800 463-6283

HÔTEL
Manoir Victoria

Faites-vous dérouler le tapis blanc

Venez découvrir les plaisirs de l'hiver ! Ski alpin, ski de fond, planche à neige, motoneige, traîneau à chiens, etc. De plus, vous retrouverez un vaste choix d'hôtels, une atmosphère unique et de nombreux restaurants et ce, à seulement 30 minutes de Québec.

Forfaits ski alpin et ski de fond

2 jours/2nuits,
2 petits-déjeuners à partir de

125\$ en ski alpin
77\$ en ski de fond

/pers. en occupation double. Taxes en sus.

VILLÉGIATURE
Mont-Sainte-Anne
RESORT
www.mont-sainte-anne.com

Pour information ou réservation
1 800 463-1568
Poste 201

L'univers de l'hiver

À partir de **128\$** /pers.

• Occupation double
Taxes en sus
Incluant 1 nuit / 1 jour
• 1 souper • 1 déjeuner
• billet ski • cocktail
et fondue suisse

Ski ou Motoneige...

Ski de randonnée, planche à neige, traîneau à chiens, parapente, équitation, découvrez nos QUEENZY et...
...Apprivoisez «L'univers de l'hiver» en optant pour l'un de nos multiples forfaits.
Redécouvrez les joies de l'hiver, le picotement sur vos joues et la chaleur de l'après-ski. L'hiver se fait si doux quand on sait en profiter !

CHÂTEAU MONT SAINTE-ANNE
HÔTEL DE VILLÉGIATURE
CENTRE DE CONGRÈS
SPA
4 ÉTOILES - 4 SAISONS

500, boul. Beau-Pré, Beau-pré (Québec) G0A 1E0
Téléphone : (418) 827-5211 Fax : (418) 827-3421
UTELL : 1-800-44UTELL

1 888 8CHATEAU (1 888 824-2832)